

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	SÉANCE DU 28 MAI 2010 À SALLES-SUR-MER Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (jusqu'à la question 5 et pour les questions 20, 33 et 34), M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS (jusqu'à la question 19 et pour les questions 20, 33 et 34), M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mmes Soraya AMMOUCHE, Nicole THOREAU (jusqu'à la question 10 et pour les questions 20, 33 et 34), M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la question 12 et pour les questions 20, 33 et 34), M. Jacques LEGET, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents,
Date de convocation 21/05/2010	M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS (jusqu'à la question 26 et pour les questions 33 et 34), Mme Sylviane DULIOUST, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la question 5 et pour la question 20), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, Mme Bérandère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET (jusqu'à la question 21 et pour les questions 33 et 34), Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Nanou JAUMOUILLE, M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Christiane STAUB, M. Abdel Nasser ZERARGA Conseillers
Date de publication : 04/06/2010	Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Suzanne TALLARD (à partir de la question 6 sauf pour les questions 20, 33 et 34) procuration à M. Denis LEROY, M. Yann JUIN, M. Jacques BERNARD procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Daniel GROSCOLAS (à partir de la question 21 sauf 33 et 34), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Nathalie DUPIUY, Nicole THOREAU (à partir de la question 11 sauf pour les questions 20 33 et 34) procuration à M. Guy DENIER, M. Jean-François DOUARD (à partir de la question 13 sauf pour les questions 20, 33 et 34)
	Conseillers Mme Brigitte BAUDRY, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Patrice JOUBERT, M. Jean-Claude CHICHÉ procuration à M. Michel BOBRIE, Mme Christelle CLAYSAC procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, M. Jean-Claude COUGNAUD procuration à M. Christian GRIMPRET, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE procuration à M. Aimé GLOUX, M. Jack DILLENBOURG procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Sylvie DUBOIS (à partir de la question 27), M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la question 6 sauf la question 20) procuration à Mme Soraya AMMOUCHE, Mme Nathalie GARNIER procuration à M. Philippe JOUSSEMET, Mme Lolita GARNIER procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Christian GUICHET (à partir de la question 21 sauf 33 et 34), M. Dominique HÉBERT, Mme Virginie KALBACH procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Guillaume KRABAL procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. David LABICHE procuration à M. Gérard FOUGERAY, Mme Sabrina LACONI, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Patrick LARIBLE procuration à M. Marc NÉDÉLEC, M. Arnaud LATREUILLE procuration à Mme Marie-Anne HECKMANN, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT procuration à M. Pierre DERMONCOURT, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS procuration à M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL, M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIÈRE procuration à M. Daniel GROSCOLAS (à partir de la question 21 sauf pour les questions 33 et 34),
	Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FOUCHER, vice-président

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 25.

Monsieur Jean-Pierre Foucher, Maire de Salles-Sur-Mer, souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires et ajoute que chacun à son niveau - experts, élus municipaux et communautaires, administrés - doit être conscient de l'intérêt à se transmettre l'information. Et ce sont les élus qui sont relai de cette information, c'est pourquoi il est nécessaire qu'ils soient suffisamment informés des projets en cours.

Monsieur le Président le remercie, et précise que chaque commune doit conserver son originalité sans qu'elles ne se divisent, c'est ce que la CdA se fixe comme objectif et qu'elle a à cœur d'atteindre.

Monsieur Jean-Pierre Foucher est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption des procès-verbaux du 18 décembre 2009, 29 janvier 2010 et 26 février 2010.

1-INSTALLATION DE MONSIEUR ARNAUD JAULIN EN REMPLACEMENT DE MADAME MARIE-LAURE TISSANDIER, DEMISSIONNAIRE

Madame Marie-Laure Tissandier, avait été élue le 26 mars 2008 par le conseil municipal de La Rochelle pour siéger à la Communauté d'Agglomération.

Madame Marie-Laure Tissandier a présenté à la ville de La Rochelle sa démission de ses fonctions de conseillère municipale, et par là même de conseillère communautaire.

Conformément aux statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le conseil municipal de La Rochelle réuni en séance le 26 avril 2010, a donc élu Monsieur Arnaud Jaulin, délégué pour représenter la commune de La Rochelle au sein de la Communauté d'Agglomération.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de la désignation par la commune de La Rochelle de Monsieur Arnaud Jaulin en remplacement de Madame Marie-Laure Tissandier, délégué par la commune de la Rochelle au Conseil communautaire,
- de prendre acte de l'installation de Monsieur Arnaud Jaulin dans ses fonctions.

Monsieur le Président lui souhaite un bon accueil.

Monsieur Jaulin remercie le conseil communautaire et ajoute conserver en mémoire l'implication de Michel Crépeau en faveur de la coopération intercommunale rochelaise. Il remercie également Mme Marie-Laure Tissandier qui a eu l'honnêteté de laisser sa place, après avoir été élue à la région. Pendant son mandat, Monsieur Jaulin indique qu'il aura toujours le souci de la chose publique, et de travailler au-delà des étiquettes politiques.

Adopté à l'unanimité.
RAPPORTEUR : M. BONO

2-MODIFICATION DES STATUTS - EXTENSION DE COMPETENCES EN MATIERE DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVE A L'OPTIMISATION DU RESEAU DE CHALEUR ISSUE DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE)

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de la Communauté d'Agglomération située à La Rochelle - Chef de Baie effectue une valorisation thermique de l'énergie au moyen d'une part, d'un réseau vapeur (industriel) et d'autre part, d'un réseau de chauffage urbain.

Le taux de valorisation actuelle de l'énergie sur l'installation reste relativement faible puisque près de la moitié de l'énergie est aujourd'hui rejetée à l'atmosphère.

Pour améliorer les performances de valorisation énergétique, il a d'abord été décidé de remplacer l'équipement permettant de livrer de la chaleur sous forme de vapeur à l'entreprise RHODIA et ainsi mieux répondre aux besoins croissants de celle-ci puis de lancer une étude portant cette fois sur l'optimisation du réseau de chauffage urbain.

Cette étude confirme que le coût moyen actuel de l'énergie délivrée sur les zones d'habitat collectif des quartiers de Port Neuf et Mireuil à La Rochelle demeure compétitif.

A ce titre, il convient de préciser que depuis 2006 les quantités d'énergie délivrées sur les 3 500 logements permettent aux locataires de bénéficier indirectement d'une TVA à taux réduit, tant sur les abonnements que sur les consommations (taux de couverture fixé règlementairement à 60 % à l'origine ramené à 50 % à ce jour). Néanmoins, le manque de fiabilité actuel du réseau de chauffage urbain conduit à recourir toujours davantage aux combustibles fossiles (gaz).

L'étude a aussi mis en avant que la capacité du réseau de chaleur actuel reste limitée et ne permet donc pas de véhiculer davantage d'énergie pour couvrir la totalité des besoins des abonnés actuels et desservir de nouveaux abonnés.

L'augmentation du taux de valorisation de l'énergie produite par l'UVE nécessite donc la reconfiguration et l'amélioration de la performance du réseau de chauffage urbain.

A cette fin, il convient :

- d'envisager la création d'un nouveau réseau de chauffage urbain : il est en effet nécessaire d'augmenter la section du réseau enterré pour pouvoir délivrer davantage d'énergie ;
- de créer une chaufferie centralisée pour la production d'énergie en appoint secours sur l'U.V.E. (puissance de la future chaufferie soumise à autorisation).

Une première analyse sur les abonnés raccordables montre que moyennant une durée d'amortissement prévisionnelle de 25 ans, le prix de sortie de l'énergie est proche du prix de référence avec la situation actuelle.

La nouvelle solution pourrait être opérationnelle à compter du début 2013.

Les orientations de cette étude sont aujourd'hui partagées par l'Office Communautaire et la Société Atlantique Aménagement.

L'objectif est de continuer à utiliser en priorité l'énergie produite par l'UVE (énergie de récupération) et dans le nouveau montage envisagé, le recours au combustible fossile resterait inférieur à 20 % des besoins en chaleur des abonnés.

Il est en effet bien entendu que ce nouveau champ d'activité ne vise que le réseau de chaleur issue de l'UVE et reste donc limité aux capacités des installations de l'UVE et au périmètre compatible d'exploitation d'un réseau de chauffage urbain.

Les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération prévoient des actions d'élimination et de valorisation des déchets ainsi que le soutien à des actions de maîtrise de la demande d'énergie mais le projet retenu conduit la Communauté à prendre la maîtrise du réseau de chaleur urbain avec les missions de production de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique et des équipements annexes de production (chaufferies) ainsi que l'établissement et l'exploitation du réseau de distribution de chaleur.

Cette activité constitue une nouvelle attribution de compétence qui nécessite une modification de statuts préalable à la poursuite de l'instruction et à la mise en œuvre de cette opération.

S'agissant d'un nouveau service, l'évaluation des transferts de charges et la saisine de la commission ad hoc sont sans objet.

En conséquence, et après avis favorable du bureau communautaire en date du 19 février 2010, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le transfert de compétence, de modifier les statuts et d'ajouter une compétence supplémentaire à l'art. 4, chap VIII, b, selon le libellé suivant :
« **Établissement et exploitation du réseau de chaleur issue de l'unité de valorisation énergétique de Chef de Baie et de ses équipements annexes de production** » ;
- d'inviter Monsieur le Président à transmettre la présente délibération pour que les conseils municipaux statuent conformément aux articles L5211-17 et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est ainsi rappelé que le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire pour se prononcer sur le transfert proposé et la modification des statuts.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

L'accord des conseils municipaux doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils intéressés représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est supérieure à la population totale concernée, ou à défaut, de la commune dont la population est la plus importante.

La modification des statuts est prononcée par arrêté préfectoral.

Monsieur Joubert estime qu'il s'agit d'un beau projet visant à sécuriser l'approvisionnement en chaleur des logements sociaux des quartiers de Port Neuf et Mireuil. Il se demande néanmoins s'il est encore envisageable de faire appel, pour la chaufferie de secours, à des énergies moins nocives pour l'environnement que les fossiles.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit ici de se prononcer seulement sur la prise de compétence. Le process sera examiné une fois la modification des statuts arrêtée par le Préfet. Cependant, il estime que faire appel au biogaz ou à la biomasse pourrait être une bonne chose qu'il faudra absolument étudier au moment du choix technologique.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

3-TEMPETE XYNTHIA - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES

Le 28 février 2010, comme l'ensemble du département de la Charente-Maritime et du sud du département de la Vendée, les communes littorales de l'agglomération de La Rochelle ont été particulièrement touchées par la tempête Xynthia. L'estimation des dommages restant à la charge de ces communes dépasserait 30 millions d'euros.

Afin de faire face à leurs besoins de reconstruction, la Communauté d'agglomération propose d'apporter aux communes sinistrées une aide exceptionnelle à travers un fonds de concours qui sera versé aux communes sous forme de subvention d'équipement pour un montant global de 600 000 €.

Les communes concernées par cette mesure sont les communes d'Esnandes, Marsilly, Nieul-sur-Mer, L'Houmeau, La Rochelle, Aytré, Angoulins-sur-Mer et Châtaillaillon-Plage.

Par ailleurs, au lendemain des évènements, la Communauté d'agglomération a engagé et réglé, à la demande des communes, des travaux d'urgence. Ces mesures, qui s'élèvent à hauteur de 165 388 € sont intégrées dans cette aide exceptionnelle.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mobilisation d'une aide exceptionnelle de la Communauté d'agglomération aux communes littorales sinistrées pour un montant de 600 000 € réparti selon le tableau suivant :
Erreur ! Liaison incorrecte.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes s'y afférents.

Monsieur Roblin, au nom du conseil municipal d'Esnandes, demande le report de cette question au motif que la détermination du montant de cette aide exceptionnelle n'a pas tenu compte de tous les critères utiles. Il rappelle qu'Esnandes a subi des dommages considérables, dont 1 million d'€ non remboursables, ce qui correspond à 70 % du budget de fonctionnement de la commune. Il souhaiterait qu'une nouvelle réflexion puisse être engagée.

Monsieur Denier estime également que, de manière générale, des écarts entre le montant des dommages non remboursables et l'aide attribuée pourraient être expertisés.

Monsieur le Président répond que la CdA a fourni aux représentants d'Esnandes tous les documents ayant servi à déterminer les montants de cette participation exceptionnelle. L'objectif a été, pour débloquer les fonds au plus vite en faveur des communes, d'adopter des règles simples, rapides et lisibles. Il rappelle également que cette aide est le fruit d'un geste de solidarité, qui n'a absolument rien d'obligatoire. Il craint que le lancement d'une nouvelle expertise, non seulement léserait plusieurs communes, mais prendrait également des mois, alors que cette aide est attendue maintenant.

Madame Tallard conclut en précisant que la commune d'Aytré se range aux critères énoncés par Monsieur Le Président au regard de la nature spontanée et solidaire de cette aide.

Votants : 83

Abstentions : 7 (Mesdames Nicole Thoreau, Fleuret-Pagnoux, Virginie Kalbach, Messieurs Guy Denier, Michel-Martial Durieux, Christian Pérez, Paulin Deroir)

Suffrages exprimés : 76

Pour : 75

Contre : 1 (Monsieur Jean-Pierre Roblin)

Adopté.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

4-COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES - NOBELS EXPLOSIFS FRANCE - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT SUPPLEANT

Par délibération du 28 avril 2008, le conseil communautaire avait désigné Monsieur Patrick Larible et Madame Marie-Laure Tissandier respectivement représentant titulaire et représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour siéger au comité local d'information et de concertation (CLIC) sur les risques technologiques pour l'entreprise NOBEL EXPLOSIFS France située à Sainte-Soulle.

Cette désignation faisait suite à une sollicitation de Monsieur le Préfet de voir la Communauté d'Agglomération de La Rochelle représentée au sein des 3 CLIC des entreprises GRATECAP et RHODIA E&C à La Rochelle, PICOTY SA et SDLP à La Rochelle, et NOBEL EXPLOSIFS France à Sainte-Soulle.

Madame Marie-Laure Tissandier ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale de La Rochelle et de conseillère communautaire, il est proposé au conseil communautaire de désigner un nouveau représentant

suppléant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au comité local d'information et de concertation pour NOBEL EXPLOSIFS France.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

La candidature de Monsieur Arnaud Jaulin est proposée :

Monsieur Jaulin, s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Votants : 82

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 82

Pour : 82

Contre : 0

Monsieur Arnaud Jaulin, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour siéger au sein comité local d'information et de concertation pour NOBEL EXPLOSIFS France.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

5-COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES - GRATECAP ET RHODIA - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT SUPPLEANT

Par délibération du 28 avril 2008, le conseil communautaire avait désigné Monsieur Patrick Larible et Monsieur Alain Bucherie respectivement représentant titulaire et représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour siéger au comité local d'information et de concertation (CLIC) sur les risques technologiques pour les entreprises GRATECAP et RHODIA E&C situées à La Rochelle.

Cette désignation faisait suite à une sollicitation de Monsieur le Préfet de voir la Communauté d'Agglomération de La Rochelle représentée au sein des 3 CLIC des entreprises GRATECAP et RHODIA E&C à La Rochelle, PICOTY SA et SDLP à La Rochelle, et NOBEL EXPLOSIFS France à Sainte-Soulle.

Monsieur Alain Bucherie venant d'être désigné pour représenter en tant que titulaire la région Poitou-Charentes au sein de ce CLIC, il ne peut plus être représentant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans ce même comité.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire de désigner un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au comité local d'information et de concertation pour GRATECAP et RHODIA E&C.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

La candidature de Monsieur Marc Nédélec est proposée :

Votants : 83

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 83

Pour : 83

Contre : 0

Monsieur Marc Nédélec, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour siéger au sein comité local d'information et de concertation pour GRATECAP et RHODIA E&C situées à La Rochelle.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

20-OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE (CUS)

La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a rendu obligatoire pour chaque bailleur social la mise en œuvre d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS).

La CUS est un document d'engagement sur six ans à conclure avec l'État, dans lequel le bailleur précise ses objectifs et sa stratégie, tant sur le plan patrimonial, social que de qualité de service. Il engage le bailleur vis-à-vis de l'État qui pourra appliquer des sanctions si les objectifs ne sont pas atteints.

De droit, la CDA est signataire de la CUS de l'Office en tant que collectivité de rattachement, et ses services ont été associés à l'élaboration technique de ce document qui a été présenté aux élus, puis en Bureau communautaire.

Son contenu est conforme à la politique de la CdA de promotion de la mixité sociale par le logement locatif social telle qu'elle est exprimée notamment par le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce document transcrit la volonté de l'Office de disposer d'un parc de qualité, réhabilité et renouvelé, conforté par une production nouvelle soutenue. Il confirme la véritable politique sociale d'attribution et de service aux usagers qui caractérise l'Office Public de l'Habitat de la CdA.

La signature interviendra avant le 31 décembre 2010, mais le projet doit être adressé au Préfet avant le 30 juin après accord de principe de la CDA avant le 31 mai.

Le projet de convention d'utilité sociale (CUS) est consultable au Service Habitat et Politique de la Ville.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'approuver le contenu de la Convention d'Utilité Sociale de l'Office et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Madame Marylise Fleuret-Pagnoux, s'étant retirée, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

Monsieur le Président donne la parole à Madame Fleuret-Pagnoux de retour en séance, qui souhaiterait tout d'abord ajouter que ce document est très important car obligatoire. Après l'acceptation de ce document par la CdA et l'Etat, ce dernier aura 6 mois pour négocier avec le bailleur les 26 critères proposés regroupés en 3 indicateurs permettant d'apprécier les outils de suivi et de gestion avec la collectivité de rattachement et les locataires : Politiques patrimoniale, sociale, et en matière de qualité de service. La CUS engage le bailleur vis-à-vis de l'État qui pourra appliquer des sanctions si les objectifs ne sont pas atteints. L'Etat n'a quant à lui que 3 critères à respecter, dont celui de poursuivre son soutien financier en faveur de la création de logements sociaux, que Madame Fleuret-Pagnoux espère durable.

Ensuite, Madame Fleuret-Pagnoux précise que la CUS permet également de revoir les loyers de façon à les adapter à la valeur réelle du bien loué. Des actions en faveur de l'accompagnement des locataires et de la mixité sociale sont prévues, ainsi que l'adoption d'une charte qualité maintenance.

Elle voudrait également attirer l'attention des membres du conseil sur la qualité des logements réalisés par les bailleurs publics, qui s'avèrent être mieux isolés que ceux du secteur privé.

Enfin, en ce qui concerne la vente du patrimoine, 0,3 % est nécessaire pour élaborer le plan de politique patrimoniale, et Madame Fleuret-Pagnoux jugerait inacceptable d'aller jusqu'au 1 % comme l'autorise la loi.

Monsieur Le Président remercie Madame Fleuret-Pagnoux pour ces précisions. Il lui semble essentiel que les fonds propres soient constitués par les loyers et la maîtrise des charges, et non par la vente du patrimoine de l'OPH. C'est pourquoi, proposer la vente du patrimoine à 0,3 % lui paraît suffisant. 1 % signifierait avoir 65 acquéreurs/an, chiffre difficilement envisageable, et participerait gravement à augmenter l'endettement.

33-COMMUNE DE SAINTE-SOULLE - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME REVISE

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 28 janvier 2008 :

- a prescrit la mise en révision du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Soulle ;
- a défini les modalités de la concertation, prévue à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées. Cette mise en révision faisait suite à la demande exprimée par le Conseil municipal de Sainte-Soulle, le 9 octobre 2007.

Cette mise en révision avait notamment pour objet :

- de prendre en compte les modifications apportées par la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et la réforme du Code de l'urbanisme,
- de prendre en considération l'avancement des projets en cours,
- de prendre en compte l'application du règlement dans certaines zones de la commune.

Un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Sainte-Soulle a eu lieu au sein :

- du Conseil municipal, le 20 octobre 2009,
- du Conseil communautaire, le 30 octobre 2009.

La concertation a fait l'objet d'une réunion publique qui a eu lieu le 28 janvier 2010. Annoncée par voie d'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Sainte-Soulle, cette réunion a réuni une trentaine de personnes et s'est déroulée dans des conditions favorables.

Cette rencontre a porté sur la présentation des motivations de la révision du plan local d'urbanisme, ainsi que sur les projets de rapport de présentation, de projet d'aménagement et de développement durable, d'orientations d'aménagement par quartier, de règlement et de plan de zonage.

Une exposition relative au projet de révision du plan local d'urbanisme a été organisée dans les locaux de la mairie de Sainte-Soulle, à partir de février 2010.

Les observations émises lors de la concertation ont consisté, pour la plupart, en des demandes de précisions sur les projets envisagés.

Au regard de la délibération du Conseil municipal de Sainte-Soulle en date du 4 Mai 2010 donnant un avis sur la concertation et sur le projet de plan local d'urbanisme révisé, et après délibération, le Conseil communautaire décide Conseil communautaire :

- de tirer le bilan de la concertation et de la clore ;
- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme révisé tel qu'il est annexé à la présente ;
- de communiquer pour avis le projet de plan local d'urbanisme révisé aux collectivités ou organismes associés ou consultés.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 300-2 I du Code de l'urbanisme, le dossier est tenu à la disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ainsi qu'en mairie de Sainte-Soulle.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et dans les mairies des communes membres concernées.
Elle sera transmise à monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

Monsieur Grimpret regrette que les promoteurs tentent de placer un maximum de modules sur un minimum de superficie.

Madame Tallard répond que les aménagements devront faire l'objet d'un vrai travail d'urbanisme et d'architecture.

Monsieur le Président ajoute qu'une réflexion est justement en cours sur la mise en œuvre d'un habitat différent, suscitant l'adhésion des administrés et offrant davantage de pédagogie.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme TALLARD

34-COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MER - ZAC DE LA GARE - COMPTE RENDU ANNUEL 2009

La Zone d'aménagement concerté multi-sites dite de « La Gare » a été créée par délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2006.

Suite à une procédure de consultation d'aménageurs, sa réalisation a été confiée par la Communauté d'Agglomération à la société Ataraxia, dans le cadre d'un traité de concession signé le 17 décembre 2007.

L'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme précise les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par le concédant ; à cet effet, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant.

Conformément aux termes du traité de concession et en application de l'article 23 dudit traité, l'aménageur doit transmettre ce compte rendu avant le 31 mars de chaque année à la Communauté d'Agglomération, qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le compte rendu de l'année 2009 est parvenu à la Communauté d'agglomération le 17 mars 2010. Il comprend :

- une note de conjoncture au 31 décembre 2009 des réalisations passées et futures 2009-2010
- une annexe 1 - Acquisitions foncières - au 31 décembre 2009
- une annexe 2 - Echancier prévisionnel des Equipements Publics de la ZAC par tranches
- un Bilan financier et Plan global de trésorerie prévisionnel - 31 décembre 2009

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2006 créant la ZAC,

Vu le traité de concession signé le 17 décembre 2007 modifié par avenant le 26 février 2010,

Considérant l'adéquation du présent compte rendu à la réalité et aux besoins de l'opération.

Monsieur Massonnet souhaiterait que le compte rendu fasse l'objet d'une modification, en ce que la stagnation du projet résulte, non pas de la rétention des propriétaires, mais suite à une difficulté de négociation menée par Ataraxia.

Madame Tallard et Monsieur le Président répondent que le compte rendu intégrera cette remarque.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le compte-rendu de l'année 2009 tel qu'il figure en annexe ;
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme TALLARD

6-BLAN'CASS - CHANTIER D'INSERTION - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 ET CONVENTION

Dans le cadre de ses compétences Emploi & Insertion professionnelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aide au financement des organismes relevant de l'intérêt communautaire en matière d'insertion professionnelle dont le chantier d'insertion de Blan'cass.

Pour l'année 2010, il est proposé d'attribuer à l'association BLAN'CASS au titre de son chantier de récupération et recyclage du matériel électroménager, une subvention à hauteur de 16 846 €.

Conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, il convient de passer une convention précisant les missions de la structure, les dispositions financières, la durée de la convention etc.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de verser à l'association BLAN'CASS la subvention de fonctionnement proposée ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme THOREAU

7-PROGRAMMES D'ACTIONS ET DE RECHERCHES POUR L'INTEGRATION EN ENTREPRISES (PARIE) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 ET CONVENTION

Dans le cadre de ses compétences Emploi & Insertion professionnelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aide au financement des organismes relevant de l'intérêt communautaire en matière d'insertion professionnelle dont le Programme d'Actions et de Recherches pour l'Intégration en Entreprises (PARIE).

Pour l'année 2010, il est proposé d'attribuer à l'association PARIE une subvention à hauteur de 53 100€ afin, d'une part, de réaliser une action de prospection des entreprises pour les personnes bénéficiaires du PLIE et d'autre part d'accompagner les maîtres d'ouvrage : Communauté d'agglomération de La Rochelle, Ville de La Rochelle, Office communautaire de l'habitat dans la mise en œuvre des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics.

Compte tenu des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, il convient de passer une convention qui précise les missions de la structure, les dispositions financières, la durée de la convention etc.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de verser à l'association PARIE la subvention de fonctionnement proposée ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir ;

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme THOREAU

8-CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 - VOLET PROJET VIE QUOTIDIENNE - ASSOCIATION PARIE - « COACHING VERS ET DANS L'EMPLOI » - DEMANDE DE SUBVENTION 2010

L'association Programme d'Actions et de Recherches pour l'Intégration en Entreprises (PARIE) développe depuis de nombreuses années des actions de placement en emploi de publics de l'agglomération en grande difficulté.

Au-delà de l'accès à l'emploi, la difficulté réside dans le maintien des personnes dans leur poste de travail. En effet, le nombre de ruptures des contrats de travail est important avec ce type de public. L'association PARIE propose de développer une expérimentation axée sur l'intégration réussie des nouveaux salariés.

Le public ciblé serait composé d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que de jeunes apprentis du Centre de Formation d'Apprentis du Prieuré, population qui connaît aussi un taux de rupture de contrat d'apprentissage très élevé.

Pour mener à bien cette expérimentation, la Région Poitou-Charentes, via le Contrat Régional de Développement Durable, est sollicitée à hauteur de 41 000€ pour financer le poste de chargé d'intégration.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de solliciter la Région au titre du Contrat Régional de Développement Durable à hauteur de 41 000€ au profit de l'association PARIE ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme THOREAU

9-CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 - VOLET PROJET VIE QUOTIDIENNE - MAISON DE QUARTIER DE PORT-NEUF - CHANTIER D'INSERTION « REMISE A FLOT » - DEMANDE DE SUBVENTION 2010

Depuis 2006 la Maison de Quartier de Port Neuf à La Rochelle a développé un chantier d'insertion autour de :

- La réparation et la remise en état de bateaux (voiliers et à moteurs),
- La manutention de bateaux pour une mise en hivernage (convention avec le Port des Minimes),
- Diverses prestations (nettoyage, réparations, antifouling),
- Petits travaux de voilerie, matelotage, réfection de coussins, sellerie, réutilisation de voiles pour des travaux de création (sacs, cabas, etc...).

L'équipe est composée de 18,5 équivalents temps plein dont 15 contrats aidés.

L'intérêt de cette structure d'insertion par l'activité économique est qu'elle est positionnée sur un secteur moteur de l'activité économique de l'agglomération, le nautisme.

Afin de consolider l'action de ce chantier et de favoriser son développement, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'inscrire l'action menée dans le Contrat Régional de Développement Durable,
- de solliciter la Région Poitou-Charentes à hauteur de 15 000 € au profit du chantier Remise à flot porté par la Maison de Quartier
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme THOREAU

10-RESEAU DES POINTS EMPLOIS - MIREUIL - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 ET CONVENTION

Les Points Emploi ont été créés en 1994 lorsque l'ANPE a décidé de regrouper ses activités sur l'Agence des Minimes. Ce dispositif a vu le jour dans le cadre des contrats de ville de La Rochelle et d'Aytré. Les quatre Points Emploi sont toujours basés sur les quartiers en Zones Urbaines Sensibles. Le Point Emploi de Mireuil est porté par la Mission d'Animation Culturelle et de Vie Sociale (service : DEFI).

En 2009, le Point Emploi a généré un flux d'environ 12 283 passages.

Il est proposé d'accompagner financièrement le réseau des Points Emploi dans les missions suivantes :

- Repérer des personnes qui sont en recherche d'emploi, mais qui ne sont dans aucun dispositif ;
- Accueillir, écouter et orienter les personnes qui résident en Zones Urbaines Sensibles en donnant les informations souhaitées ou en les dirigeant vers la Maison de l'Emploi.

Pour l'année 2010, il est proposé d'attribuer au Point Emploi de quartier de Mireuil une subvention de fonctionnement à hauteur de 23 372 euros.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de verser une subvention de fonctionnement de 23 372 euros au Point Emploi de Mireuil (MACVS) ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme THOREAU

11-CONTENTIEUX - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE C/ MONSIEUR LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME - TEMPETE XYNTHIA - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le 7 avril 2010, le Gouvernement a rendu publique une cartographie de zones dites «*de solidarité*», où toute construction sera désormais fermement interdite et où les constructions existantes sont vouées à la destruction.

595 logements sont concernés dans le département de la Charente-Maritime, notamment sur les communes littorales de l'agglomération.

Les populations et les collectivités intéressées souhaitent être informées des modes de gestion de leur avenir : les cartes de zones inondables reposent sur des expertises non communiquées et apparemment grossières et inexactes.

A l'initiative de la Région Poitou-Charentes, plusieurs communes, associations d'habitants de la Charente-Maritime ainsi que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont engagé une action contentieuse commune à l'encontre de l'État (référé mesures utiles afin d'obtenir la communication des expertises et documents servant d'assises aux cartes de zones, notamment aux repérages des zones noires).

Aux titres de ses compétences en matière tant d'aménagement de l'espace (SCoT, PLU), que d'instruction des autorisations d'occuper le sol déléguée par les communes membres, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a pleinement intérêt à agir à leur côté.

Monsieur Chantecaille souhaiterait attirer l'attention du conseil sur la très prochaine fusion des barreaux de La Rochelle (150 avocats) et de Rochefort (50 avocats), impliquant des conséquences non négligeables tant sur les plans professionnel, qu'humain et social. Il rappelle que les 2 barreaux se sont mobilisés, suite à la tempête, pour organiser des réunions d'aide juridique à titre gracieux, en faveur des sinistrés. Aussi, compte tenu de cette conjoncture, Monsieur Chantecaille regrette que la CdA ne fasse pas appel aux avocats de La Rochelle ou de Charente maritime, qui perçoivent mal l'appel aux cabinets parisiens. C'est pourquoi, il s'abstiendra sur cette question. Les contentieux risquent d'ailleurs d'être nombreux.

Monsieur le Président estime que ces barreaux comportent beaucoup de talents et veillera à ce que la CdA fasse appel à leurs services. Cependant sur cette question précisément, il s'agit pour la CdA d'accompagner la région dans sa démarche, qui a déjà choisi son avocat, en l'occurrence un cabinet parisien. Monsieur le Président rappelle qu'ici, il s'agit bien de contester les méthodes employées par l'Etat dans sa manière de déterminer les zones noires.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à ester en justice contre Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, ainsi que de lancer toutes actions et procédures nécessaires à la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, y compris en référé, et ce devant toutes juridictions, et au besoin de faire appel des décisions rendues.
- de charger le Cabinet LYSIAS Partners de diligenter ces procédures.
- de lui payer ses frais, honoraires, acomptes et provisions.

Votants : 83

Abstentions : 11 (Mesdames Josseline Guitton, Dominique Morvant et messieurs Jean-Pierre Chantecaille, Philippe Joussemet, Jean-Pierre Roblin, Gérard Fougeray, Arnaud Jaulin, Bruno Barbier, Jean-François Douard, Yves Audoux, Pierre Dermoncourt)

Suffrages exprimés :

Pour : 72

Contre : 0

Adopté.

RAPPORTEUR : M. LEGET

12-COMMUNE DE SAINTE-SOULLE - ZONE D'ACTIVITES DU RADAR - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS BERTHELOT

Afin de réaliser l'aménagement et le développement de la zone d'activités du Radar aux lieux-dits Fief Besson et La Vallée à Sainte Soulle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle doit acquérir les terrains nécessaires.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté d'Agglomération doit acquérir le terrain cadastré section ZK n°108 de 8 330 m² appartenant aux consorts BERTHELOT.

Le prix d'acquisition est de 4€/m² soit un montant total de 33 320 €. Ce prix est conforme à l'avis des services fiscaux du 7 août 2009.

Ce terrain est exploité par Monsieur Francis MORIN. L'indemnité d'éviction qui lui est due est de 0,27€/m² (selon la convention conclue avec les organismes agricoles professionnels) soit un montant total de 2 249,10€ arrondi à 2 250 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'acquérir le terrain ci-dessus désigné au prix de 4€/m², soit un montant total de 33 320 € ;
- de verser à l'exploitant une indemnité d'éviction de 2 250 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document ou acte ;
- d'imputer la dépense sur le budget prévu.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : M. LEGET

13-BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes portées sur les états transmis par Monsieur le trésorier municipal de La Rochelle pour un montant total de 15 986,85 euros TTC(quinze mille neuf cent quatre vingt six euros 85 cts).

Ces sommes pour lesquelles des titres de recettes ont été émis n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Développement Economique fonction 9001 nature 654.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

14-BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes portées sur les états transmis par Monsieur le trésorier municipal de La Rochelle pour un montant total de 1 532,41 euros (mille cinq cent trente deux euros 41 cts).

Ces sommes pour lesquelles des titres de recettes ont été émis n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal fonction 011 nature 654.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

15-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes portées sur les états transmis par Monsieur le trésorier municipal de La Rochelle pour un montant total de 10 470,13 euros (dix mille quatre cent soixante dix euros 13 cts).

Ces sommes pour lesquelles des titres de recettes ont été émis n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe assainissement fonction 8112 nature 654.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

16-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CDA - REHABILITATION DES BATIMENTS 1 A 6 RUE LOUIS GUILLET MIREUIL - LA ROCHELLE

Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier

Vu les articles L 2252-1et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments 1 à 6 rue Louis Guillet à Mireuil La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de la CDA sollicite la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin d'apporter sa garantie pour deux emprunts qu'il doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

Article 1^{er} : d'accorder sa garantie pour le remboursement des emprunts que l'Office Public de l'Habitat de la CDA propose de contracter :

Caractéristiques des prêts	Prêt renouvellement urbain PRU	Eco-prêt Logement Social
Montant	474 562 €	3 150 000 €
Durée totale du prêt	20 ans	15 ans
Taux actuariel annuel	1,85%	1,90%
Périodicité des échéances:	Annuelle	Annuelle
Taux annuel de progressivité	0%	0%
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Le taux d'intérêt indiqué du PRU est établi sur la base du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 1^{er} août 2009.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A intervenue entre temps et/ou d'une bonification de 35 pnb apportée par l'organisme prêteur.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du taux du livret A

Article 2 : qu'au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur ces prêts, la Communauté d'Agglomération s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 3 : de s'engager pendant toute la durée, ci-dessus mentionnée, des prêts, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant :

- à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

17-GARANTIE D'EXPLOITATION DES PROGRAMMES SOCIAUX DE RELOGEMENT (EXERCICE COMPTABLE 2008) GERES PAR L'OPH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE - SUBVENTION

Dans le cadre de sa compétence « Equilibre Social de l'Habitat », et au titre des conventions conformes aux modalités de financement des logements de statut PSR (Programmes Sociaux de Relogement), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle garantit l'exploitation de ces logements à La Pallice, Mireuil, Port Neuf et Saint Eloi, tous gérés par l'OPH. Cette garantie couvre les déficits structurels d'exploitation et les impayés de loyers pour un total de 444 logements.

Conformément aux conventions existantes, l'OPH établit, chaque année, un compte de gestion, en recettes et en dépenses, faisant ressortir le résultat propre à l'exploitation de chacun des groupes de PSR. Le déficit d'exploitation de l'année 2008 s'élève à 484 806,77 €.

400 000 € ont été ouverts, à ce titre, au Budget primitif 2010 de la CDA, sous l'imputation 221/5246/62878.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de verser ces 400 000 € prévus au BP 2010 à l'OPH afin de couvrir ce déficit ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

18-MEDIATHEQUE ET MEDIABUS - ACQUISITION DE LIVRES, VIDEOS ET COMPACTS-DISQUES - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les marchés ayant pour objet l'achat de livres, de vidéos (DVD), de compacts disques et de diverses prestations de service bibliographiques et discographiques et de promotion du livre, de la lecture et de l'image, vont échoir au 31 décembre 2010.

Il convient donc de lancer la procédure pour établir de nouveaux marchés.

Au regard de l'importance de ces acquisitions, dont le montant s'est élevé en 2009 à 244 749 € HT, il convient de préparer un dossier de consultation des entreprises pour procéder à un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les marchés seraient passés pour une durée initiale de 12 mois (1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2011) et reconductibles 2 fois 12 mois de manière expresse.

Du fait de l'impossibilité à cerner par avance et avec précision les besoins pour chaque lot, il convient de passer des marchés fractionnés à bons de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les montants des marchés sont susceptibles de varier dans les limites indiquées dans le tableau ci-dessous.

Ces acquisitions sont estimées à un montant annuel total maximum de 552 000 € HT et à un montant annuel total minimum de 123 000 € HT, étant précisé que le taux de TVA appliqué actuellement est différencié selon qu'il s'agisse de livres (5,5 %) de vidéos ou de compacts disques (19,60 %). Les montants maximum des lots tiennent compte de l'éventualité d'une reconstitution des fonds documentaires suite aux dégâts causés par la tempête Xynthia en février 2010.

Les acquisitions sont décomposées en 15 lots répartis comme suit :

Lot	Désignation	Montant annuel en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Romans pour adultes (hors science-fiction et romans policiers), livres bilingues et en langues étrangères, livres en gros caractères et textes lus disponibles en librairie.	7 000,00 €	28 000,00 €
2	Livres documentaires adultes en langues et littérature générale, science-fiction et romans policiers, poésie et théâtre	4 250,00 €	17 000,00 €
3	Livres adultes sciences humaines et sociales (philosophie, psychologie, parapsychologie, sciences sociales, histoire du livre et des bibliothèques), histoire, géographie, y compris guides touristiques.	15 750,00 €	63 000,00 €
4	Livres adultes religion	1 000,00 €	4 000,00 €
5	Livres adultes, fiction et documentaires (sauf bandes dessinées), pour le fonds du Médiabus (bibliothèque itinérante)	8 000,00 €	48 000,00 €
6	Livres adultes sciences et techniques y compris bricolage, jardinage et cuisine, sports, jeux, loisirs	8 250,00 €	33 000,00 €
7	Livres adultes arts (beaux-arts, arts déco, photo)	7 250,00 €	29 000,00 €
8	Bandes dessinées adultes et jeunesse	5 500,00 €	33 000,00 €
9	Livres à caractère régional (auteur, contenu, éditeur)	2 750,00 €	11 000,00 €
10	Livres reliés spécialement pour bibliothèques y compris livres en gros caractères	3 500,00 €	14 000,00 €
11	Livres adultes arts du spectacle, musique, cinéma	2 750,00 €	11 000,00 €
12	Livres fiction jeunesse et textes lus disponibles en librairie	10 250,00 €	61 500,00 €
13	Livres documentaires jeunesse	6 250,00 €	37 500,00 €
14	DVD avec droits négociés : adultes et jeunesse, fiction et documentaires	26 750,00 €	107 000,00 €

15	CD de musique et de textes lus	13 750,00 €	55 000,00 €
		123 000,00 €	552 000,00 €

Aussi, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mener la consultation telle que décrite ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : M. GROSCOLAS

19-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PROGRAMMATION 2010 - FONCTIONNEMENT 2^{EME} PARTIE

Pour répondre aux objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la 2^{ème} et principale partie de la programmation 2010 conformément au tableau détaillé ci-joint.

La commission Politique de la Ville a reçu les 10 principaux porteurs de projets et a émis un avis favorable à ces propositions de subventions.

Le Conseil communautaire du 26 mars 2010 avait attribué 71 900 € de subventions pour 7 actions nécessitant une réponse dès le premier trimestre.

Cette 2ème partie de la programmation concerne 131 actions couvrant l'ensemble des thèmes de la politique de la ville en et hors géographie prioritaire, représentant 788 300 € de subventions de la part de la CdA.

La CdA et l'État proposent à ce jour de soutenir 138 actions dont 22 % d'actions nouvelles, sur les 155 demandes qui leur ont été adressées ce qui représente 860 200 € sur les 870 468 € prévus au budget 2010 de la CdA et 581 194 € pour l'Etat.

Sur la base de cette programmation, la CdA et l'État auront ainsi attribué 1 441 394 € en fonctionnement cumulés dont :

- 371 594 € consacrés prioritairement aux actions emploi : des actions nouvelles sous forme de chantiers ou d'accompagnements personnalisés concernent notamment les jeunes et les publics des quartiers prioritaires ; des formations qualifiantes ou faisant l'objet de certifications professionnelles sous forme de chantiers-écoles ou d'insertion figurent aussi dans cette programmation.
- 293 200 € sont consacrés à des actions de réussite éducative,
- 297 000 € aux actions citoyenneté notamment pour soutenir des actions culturelles participatives qui sont liées à l'évolution du cadre de vie dans les quartiers en PRU et qui participent pour certaines de l'insertion comme par exemple « Rue des Etoiles » à Mireuil.
- 79 000 € soutiennent des actions liées au cadre de vie ou au logement.
- 158 300 € sont consacrés à des actions de prévention de la délinquance,
- et 105 900 € à des actions liées à la santé.

Après avis favorable du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter la 2^{ème} partie de la programmation en fonctionnement telle que détaillée dans le tableau en annexe,
- d'autoriser que ces sommes soient prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les organismes qui obtiennent plus de 23 000 € de subvention de fonctionnement, conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

N°	Porteur de Projet	Intitulé du projet	Thématiques ACSE	Quartier	N/R	Total dossiers déposés 2009	Subventions 2009		Total dossiers déposés 2010	Demandes Subventions 2010		Propositions 2010	
							Etat	CdA		Etat	CdA	Etat	CdA
1	ADEF	Améliorer le niveau d'employabilité des demandeurs d'emploi des ZUS	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	N				39 620	19 810	19 810	0	0
2	ADIE Association pour le droit à l'initiative économique	Développement du micro-crédit dans les Zones du CUCS	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	R	48 473	1 000	5 000	50 473	6 000	6 000	1 000	5 000
3	AFAS/Associ ation des Familles d'Aunis Saintonge	Soutien à la parentalité dans la séparation	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	N				14 691	3 600	2 000	0	2 000
4	AFAS/Associ ation des Familles d'Aunis Saintonge	Médiation familiale	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	98 672	0	0	58 483	0	833	0	0
5	AFEV	Accompagnement éducatif individualisé à domicile (Quartier P Loti)	Réussite Educative	Aytré	N				5 500	2 500	2 500	2 500	0
6	AFP A Assoc formation profes adultes	Se professionnaliser au métier d'agent d'hôtellerie	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	N				47 587	23 294	0	23 294	0
7	APAPAR	Accès à l'Auberge sociale	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	N				18 000	0	18 000	0	0
8	APAPAR	Lutte contre l'illettrisme/accès aux droits	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	R	18 184	0	3 100	23 944	10 000	3 000	2 500	3 000
9	APAPAR	10 de conduite	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS		76 080	4 000	2 000	78 328	4 500	4 000	3 000	3 000

10	APAPAR	Intégration de la population turque	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	R	10 000	0	10 000	15 000	7 500	7 500	0	10 000
11	APAPAR	Ateliers de savoir sociolinguistique	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	R	15 100	0	0	13 000	6 500	6 500	3 000	3 000
12	APAPAR	Ateliers d'éco construction	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	R	14 339	13 189	0	30 200	12 500	12 500	10 500	0
13	APAPAR	Evolution Mireuil	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	193 203	10 000	12 500	36 393	12 500	12 500	12 500	12 500
14	APAPAR	Dispositif accès au droit	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	N				22 000	11 000	11 000	0	0
15	APAPAR	Ateliers éducatifs 12/18 ans	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	55 578	5 000	5 000	52 000	7 500	7 500	5 000	5 000
16	APAPAR	Espace santé jeunes	Santé	Multi quartiers CUCS	R	103 714	10 000	10 000	116 284	15 000	15 000	10 000	10 000
17	Association M'as tu vu	Diffusion de courts métrage	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	R	15 800	0	2 000	24 486	6 000	6 000	0	2 000
18	Association Parler Français	Atelier de maîtrise de la langue	l'Accès à l'emploi et développement économique	VLS	R	12 800	0	5 000	9 000	0	5 000	0	5 000
19	Association Parler Français	Action de socialisation à Mireuil	l'Accès à l'emploi et développement économique	Mireuil	N				10 000	0	5 000	0	5 000
20	BATALA	Déambulation du 01/05/2010 10ans de l'asso	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	N				19 725	0	1 000	0	0
21	CCAS d'Aytré	"Faut pas pousser mémé"	Citoyenneté	Aytré	N				8 840	3 000	3 000	3 000	3 000
22	CCAS d'Aytré	Accompagnement des bénévoles de l'épicerie sociale vers une validation d'acquis d'expérience	l'Accès à l'emploi et développement économique	Aytré	R	16 000	5 000	0	15 500	3 750	3 750	1 500	0
23	CCAS d'Aytré	Potager pédagogique & d'insertion	Citoyenneté	Aytré	N				19 940	3 000	3 000	0	0

24	CCAS d'Aytré	Communication non violente	Prévention de la délinquance	Aytré	N				6 000	2 000	2 000	2 000	0
25	CCAS LR	Hébergement jeunes	Habitat et cadre de vie	Multi quartiers CUCS	R	43 420	0	11 400	45 571	0	14 500	3 000	9 000
154	CCAS LR (PRE)	Formation médiateurs	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	N				5 000	0	3 000	0	3 000
26	CDIJ Ex VLR	Passeports loisirs jeunes	Réussite Educative	Multi quartiers CUCS	R	202 200	4 000	4 000	174 400	5 500	4 000	5 000	4 000
27	Centre social d'Aytré	Atelier socio-esthétique "images et estimes de soi"	Citoyenneté	Aytré	R	6 402	0	2 000	6 420	2 000	2 000	1 000	1 000
28	Centre social d'Aytré	Accompagnement projet restructuration quartier P Loti	Habitat et cadre de vie	Aytré	N				6 000	2 000	2 000	2 000	2 000
29	Centre social d'Aytré	Chantiers de jeunes	Citoyenneté	Aytré	R	18 000	2 800	3 500	20 000	3 500	3 500	3 500	3 000
30	Centre social d'Aytré	Rallye Citoyen nul n'est censé ignorer la loi	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	30 000	3 700	8 300	30 000	6 000	6 000	4 000	8 000
31	Centre social d'Aytré	Accueil post scolaire primaire	Réussite Educative	Aytré	R	20 000	CLAS	7 000	20 000	4 500	4 500	CLAS	7 000
32	Centre social d'Aytré	Accueil post scolaire secondaire	Réussite Educative	Aytré	R	16 750	CLAS	0	16 750	2 100	300	CLAS	0
33	Centre social de St Eloi	La Passerelle/Animation bas d'immeubles	Citoyenneté	St Eloi	R	23 620	2 000	2 000	15 540	3 000	3 000	2 500	2 000
34	Centre social de St Eloi	Tremplin jeunes action 18/30 ans	l'Accès à l'emploi et développement économique	St Eloi	R	8 315	0	1 500	8 315	2 000	2 000	1 500	1 500
35	Centre social de St Eloi	Conseil d'habitants	l'amélioration de l'Habitat et du cadre de vie	St Eloi	R	13 526	2 500	1 000	15 720	4 000	4 000	2 000	2 000
36	Centre social de St Eloi	Atelier meubles en carton	l'amélioration de l'Habitat et du cadre de vie	St Eloi	N				6 246	1 750	1 750	1 000	1 000
37	Centre	Animation jeunesse	Réussite	St Eloi	R	72 000	15 500	15	72 000	25 000	25 000	18 000	13 000

	social de St Eloi	cit� des g�raniums	�ducative					500					
38	Centre Social de Villeneuve les Salines	Developper quatre �v�nements culturels de proximit�	Citoyennet�	VLS	R	31 198	4 000	0	33 911	4 060	0	4 000	0
39	Centre Social de Villeneuve les Salines	D�couverte et d�veloppement des pratiques artistiques	Citoyennet�	VLS	R	18 724	5 500	3 700	22 641	10 600	3 755	8 000	3 700
40	Centre Social de Villeneuve les Salines	Activit�s de lien social	Citoyennet�	VLS	R	74 479	7 000	0	44 674	11 120	0	7 000	0
41	Centre Social de Villeneuve les Salines	d�velopper les �changes �ducatifset le lien social � travers le jeu	R�ussite �ducative	VLS	R	96 937	0	21 500	95 407	3 060	23 852	0	21 500
42	Centre Social de Villeneuve les Salines	Mobilisation sur projet et lutte contre le d�soeuvrement	Pr�vention de la d�linquance	VLS	R	92 212	20 000	5 500	102 418	22 950	3 552	22 000	3 500
43	Centre Social de Villeneuve les Salines	Projet sant� et bien �tre	Sant�	VLS	R	30 879	4 000	0	31 120	4 080	0	4 000	0
44	Centre Social le Pertuis	Accompagnement communautaire du PRU	Citoyennet�	Mireuil	R	21 134	10 200	10 200	76 503	12 000	12 000	10 000	10 000
45	Centre Social le Pertuis	Insertion au jardin	l'Acc�s � l'emploi et d�veloppement �conomique	Mireuil	R	43 638	20 000	12 500	50 221	20 000	12 500	valid� par CC le 26/03/2010	
46	Centre Social le Pertuis	Acc�s aux droits	Citoyennet�	Mireuil	N				3 500	1 500	1 500	1 500	0
47	Centre Social le Pertuis	Jeunesse Arc en ciel	R�ussite �ducative	Mireuil	R	215 407	24 000	23 000	191 942	25 000	25 000	valid� par CC le 26/03/2010	
48	Centre Social le Pertuis	Accompagnement � la fonction parentale	R�ussite �ducative	Mireuil	R	46 940	3 500	6 500	27 013	6 500	6 500	6 500	6 500

49	Centre Social Pertuis	projet santé	Santé	Mireuil	R	48 672	11 000	10 500	26 749	11 000	10 500	validé par CC le 26/03/2010	
50	Centre social Tasdon	Collectif spectacle (reprise de l'action menée en 2009 par CS VDI)	Réussite éducative	Multi quartiers CUCS	R	16 923	0	3 000	17 300	0	6 000	0	6 000
51	Centre Social Vent des Iles	Vent des iles au cœur des quartiers	Citoyenneté	LLL	R	6 410	2 500	2 500	6 485	2 500	2 500	2 500	2 500
52	Centre Social Vent des Iles	Quartiers chantent	Citoyenneté	LLL	N				11 320	2 500	2 500	0	0
53	Centre Social Vent des Iles	Petits dej emploi	l'Accès à l'emploi et développement économique	LLL	R	2 906	1 000	0	3 084	1 140	0	1 000	0
54	Centre Social Vent des Iles	Location vélo électrique	l'Accès à l'emploi et développement économique	LLL	R	12 304	8 028	0	4 230	1 250	1 250	0	0
55	Centre Social Vent des Iles	Familiarisation à l'outil informatique	l'Accès à l'emploi et développement économique	LLL	R	4 268	2 100	0	7 335	2 100	2 100	2 100	2 100
56	Centre Social Vent des Iles	Atelier d'expression culturelle	Citoyenneté	LLL	N				5 861	1 000	4 000	1 000	1 000
57	Centre Social Vent des Iles	Contrats locaux d'accompagnement à la Scolarité (2)	Réussite Educative	LLL	R	13 375	CLAS	1 800	13 276	CLAS (4 400)	1 800	CLAS	1 800
58	Centre Social Vent des Iles	Atelier éducatif à thème	Réussite Educative	LLL	R	18 562	2 000	1 500	18 599	1 800	1 800	1 800	1 800
59	Centre Social Vent des Iles	Lire pour grandir	Réussite Educative	LLL	N				3 640	1 100	1 100	2 000	0
60	Centre Social Vent des Iles	Vis ta santé	Santé	LLL	R	8 700	0	1 500	19 050	5 150	5 150	2 000	1 500
61	Centre Social Vent	Nutrition jeunes	Santé	LLL	N				12 060	1 900	1 900	0	0

	des Iles												
62	CIDF	j'apprends les démarches administratives au quotidien	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	6 897	5 800	0	6 010	5 000	800	5 000	0
63	CIDF	Permanences d'accès au droit	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	8 130	1 500	6 000	8 100	1 500	6 000	1 500	6 000
64	CLAR/Centre de loisirs avec restauration	Animation de rue	Prévention de la délinquance	Mireuil	R	43 000	5 250	5 250	44 976	12 488	12 488	12 000	12 000
65	CLLAJ/Comité Local pour le logement autonome des jeunes	Insertion par le logement des jeunes issus des zones sensibles	l'amélioration de l'Habitat et du cadre de vie	Multi quartiers CUCS	R	71 850	12 000	10 500	82 000	16 000	14 000	12 000	14 000
66	CLLAJ/Comité Local pour le logement autonome des jeunes	Prévention des discriminations dans l'accès au logement	l'amélioration de l'Habitat et du cadre de vie	Multi quartiers CUCS	R	62 000	ACSE REGION	5 000	14 700	6 000	5 500	6 000	5 000
67	COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE LA PALLICE	Sensibilisation à la santé & à l'éco-citoyenneté (forum des assos en 2009)	Citoyenneté	LLL	R	8 192	0	1 500	10 900	0	7 900	0	5 000
68	Collectif des assos de VLS	Ateliers autour de la yourte	Citoyenneté	VLS	R	50 640	1 500	2 500	53 060	2 750	2 750	2 500	2 500
69	Collectif des assos de VLS	Rassemblons nos mémoires	Citoyenneté	VLS	N				52 475	2 500	2 500	1 500	0
70	Collectif des assos de VLS	Pas d'asso sans bénévoles	Citoyenneté	VLS	N				15 450	1 275	1 275	0	1 000
71	Collectif des assos de VLS	Les Jeudi à artistes dans le quartier	Citoyenneté	VLS	R	28 318	0	7 000	18 170	4 870	4 870	2 000	6 000
72	Collège Fabre	Art et Culture en réseau	Réussite Educative	VLS	N				4 000	2 000	2 000	2 000	0

	d'églantine												
73	Collège Fabre d'églantine	Vivre ensemble partager une mémoire commune	Réussite Educative	VLS	R	2 800	1 000	1 000	2 700	2 000	550	2 000	0
74	Collège Fabre d'églantine	Festival du quartier de VLS	Réussite Educative	VLS	R	5 500	1 500	1 500	5 000	3 000	2 000	0	2 000
75	Collège Fabre d'églantine	Rencontres lectures EPS	Réussite Educative	VLS	R	4 000	0	2 000	4 000	2 000	2 000	0	2 000
76	Collège Fabre d'églantine	Journal de ZEP	Réussite Educative	VLS	R	3 000	1 500	1 500	3 000	1 500	1 500	0	2 000
77	Collège Pierre Mendès France	Prendre la parole	Réussite Educative	Mireuil	R	9 360	4 400	4 400	7 340	3 670	3 670	3 600	3 600
78	Collège Pierre Mendès France	Les petits font le cirque	Réussite Educative	Mireuil	N				4 000	2 000	2 000	2 000	2 000
79	Crèche Petit à Petit	Prévention petite enfance passerelle cité des géraniums	Prévention de la délinquance	St Eloi	R	40 764	4 000	8 500	38 022	4 000	8 500	2 000	10 500
80	Ekilibre	Conjuguer insertion, culture et évènement	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	R	?	6 000	6 000	83 592	11 000	11 000	10 000	2 000
81	Festival international du film de la Rochelle	Regard sur le quartier de Mireuil/Atelier d'écriture	Citoyenneté	Mireuil	R	28 320	4 000	0	37 215	2 500	2 500	0	0
82	FJT/Association Horizon Logement jeunes	Jeunesse rochelaise et citoyenneté	Citoyenneté	Mireuil	N				21 584	2 000	2 000	2 000	0
83	FJT/Association Horizon Logement jeunes	Santé et mieux être	Santé	Mireuil	N				13 950	2 000	2 000	2 000	0

84	Francofolies SAS	Le chantier prend ses quartiers, la tournée	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	R	32 682	0	9 500	23 372	0	10 000	0	9 500
85	Graine d'expression	bulletin d'info Pierre Loti	Citoyenneté	Aytré	N				?	2 000	2 000	0	0
86	Grand Large	La citoyenneté et la prévention	Citoyenneté	Aytré	R	11 731	1 000	1 900	12 432	1 000	1 900	validé par CC le 26/03/2010	
87	GRETA	Compétences civiques et sociales	l'Accès à l'emploi et développement économique	Multi quartiers CUCS	N				15 000	7 500	7 500	5 000	5 000
88	INTERMED ART	Kiff'Arthur (2009 : En attendant Godot ou comment s'intégrer)	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	R	18 910	0	0	26 700	1 000	1 000	0	1 000
89	La Ligue	Semaines d'éducation pour la diversité	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	N				20 500	8 000	0	0	0
90	Les Amis des Musées de l'art, d'histoire et du nouveau monde	Les Portes du temps	Réussite Educative	Multi quartiers CUCS	R	38 500	3 000	5 000	27 100	4 000	5 000	3 000	5 000
91	Les Anges Rebelles	Résidence Aire 198 : les Tinafans (en 2009 Les Grandes Personnes)	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	R	36 000	0	10 000	15 000	0	10 000	validé par CC le 26/03/2010	
92	Les Anges Rebelles	Laleu, histoire en ailes (en 2009 :Mémoire vive 2 à la Pallice)	Citoyenneté	LLL	R	35 900	0	0	75 000	5 000	15 000	0	10 000
93	Les Anges Rebelles	L'homme qui plantait des arbres (en 2009 : Carmen)	Citoyenneté	LLL	R	208 500	0	20 000	49 500	0	10 000	0	5 000
94	MACVS	Projet Culturel Participatif "Rue des étoiles"	Citoyenneté	Mireuil	R	127 784	0	34 500	262 789	20 000	20 000	10 000	20 000
95	MACVS	Atelier culturel de transformation Urbaine Astrolabe + café tremplin	Citoyenneté	Mireuil	R	361 901	22 000	21 000	469 066	25 600	22 000	22 000	21 000
96	MACVS	Passeurs d'images	Citoyenneté	Mireuil	R	19 375	0	12 500	36 661	7 000	7 000	0	13 000
97	MACVS	Ex ACM	Citoyenneté	Mireuil	R	21 577	0	6 500	30 046	0	8 500	3 400	5 100

98	MACVS DEFI	Accès et retour à l'emploi	l'Accès à l'emploi et le développement économique	Mireuil	R	155 658	23 000	39 000	180 693	35 832	44 537	25 000	43 000
99	Maison du chômeur	Action d'insertion sociale et professionnelle réalisée avec les associations intermédiaires de l'ensemblier MDC 17	l'Accès à l'emploi et le développement économique	Multi quartiers CUCS	R	67 317	44 817	0	91 153	49 482	0	44 800	0
100	Mission Populaire la Fraternité	l'intégration des primo-arrivants par le biais de l'accès aux droits sociaux, les activités interculturelles pour revaloriser les populations immigrées et améliorer les relations interculturelles, et le lutte contre les discriminations	Citoyenneté	LLL	R	59 352	7 500	7 500	29 271	10 500	10 500	7 500	7 500
101	Mission Populaire la Fraternité	Chantier d'insertion	l'Accès à l'emploi et le développement économique	LLL	R	241 077	8 000	8 000	244 763	8 500	8 500	8 000	8 000
102	Mission Populaire la Fraternité	Accompagnement individuel/accès aux soins/Public en très grande précarité	Santé	LLL	N				7 000	3 500	3 500	0	3 500
103	Odyssée Théâtre	Mémoire de la Suzanne	Citoyenneté	Multi quartiers CUCS	N				116 500	5 000	10 000	0	10 000
104	Olympique Basket Club Villeneuve les Salines	Pratique sportive féminine	Citoyenneté	VLS	R	51 293	1 200	0	14 400	4 000	0	1 200	0
105	PARIE	Prog d'actions et de recherche pour l'intégration en entreprise	l'Accès à l'emploi et le développement économique	Multi quartiers CUCS	R	47 696	15 000	15 000	46 500	22 250	22 250	15 000	26 000

106	PARIE	Accompagnement à l'emploi pour les habitants des PSR de St Eloi et Mireuil	l'Accès à l'emploi et le développement économique	Multi quartiers CUCS	N				43 700	9 835	9 835	validé par CC le 26/03/2010	
107	Petits débrouillards	La science en bas de chez toi	Réussite éducative	VLS	R	10 860	0	4 800	2 200	0	4 800	0	4 800
108	Radio collège	Radio en milieu scolaire outil d'intégration et de réussite	Réussite Educative	Aytré	R	23 500	0	3 100	23 500	0	3 100	0	3 100
109	Radio collège	Public en difficultés	Réussite Educative	Aytré	R	16 650	0	6 000	16 650	0	6 000	0	6 000
110	Régie de quartier Diagonales	Education Canine	Citoyenneté	VLS	R	48 785	0	9 000	64 404	0	8 000	4 000	4 000
111	Régie de quartier Diagonales	Jardin de la Moulinette	l'Accès à l'emploi et le développement économique	VLS	R	218 674	10 000	10 000	225 286	10 000	10 000	10 000	10 000
112	Régie de quartier Diagonales	Espace urbain environnement propreté	l'Accès à l'emploi et le développement économique	VLS	R	520 173	6 000	6 000	556 017	6 000	6 000	6 000	6 000
113	Régie de quartier Diagonales	Médiation tranquillité et actions environnementales au sein du parc de Mireuil	Prévention de la délinquance	Mireuil	R	55 445	0	0	51 048	5 000	2 000	5 000	2 000
153	Régie de quartier Diagonales	Certification professionnelle en parcours d'insertion	l'Accès à l'emploi et le développement économique	Multi quartiers CUCS	N				66 729	6 500	6 500	en attente	6 500
114	SLEP	Animation de rue	Prévention de la délinquance	Aytré	R	12 409	2 200	2 200	12 871	2 900	2 900	2 900	2 900
115	SLEP	Chantier de jeunes	Citoyenneté	Aytré	R	7 282	0	3 600	9 110	1 200	3 800	1 200	2 500
116	Solidarité Rochelaise	Découverte culturelle et sensibilisation à l'environnement	Citoyenneté	LLL	N				33 360	3 000	3 000	0	6 000
117	Théâtre du Ballon Rouge	Mémoire culturelle et origines	Citoyenneté	LLL	N				107 236	3 000	10 000	2 000	5 000

118	Théâtre Toujours à l'Horizon	Les roulottes de l'Horizon	Citoyenneté	LLL	N				17 900	7 000	7 000	validé par CC le 26/03/2010	
119	Tremplin 17		Santé	Multi quartiers CUCS	R		0	5 000	126 737	15 000	15 000	13 000	13 000
120	Turquoise	action en faveur de l'intégration de la population issue de l'immigration et mieux faire connaître la culture turque	Citoyenneté	VLS	R	12 400	8 500	0	20 675	8 500	0	8 500	0
121	Unité voisinale des 400/ODACE	Ateliers publics de travail urbain et de création collective	l'amélioration de l'Habitat et du cadre de vie	VLS	R	85 000	0	20 000	87 400	20 000	20 000	0	20 000
122	Unité voisinale des 400/ODACE	Prévention de la délinquance et citoyenneté active	Prévention de la délinquance	VLS	N				10 800	5 000	0	0	0
123	Vélo école	Education et formation à l'utilisation de la bicyclette entant que moyen de déplacement dans les écoles primaires des quartiers situés en ZUS	Réussite éducative	Multi quartiers CUCS	R	25 500	3 500	3 000	27 000	4 000	4 000	0	3 500
124	Vélo école	A Vélo les Filles	l'Accès à l'emploi et le développement économique	Multi quartiers CUCS	report	27 000	3 000	3 000	report			report	report
125	Ville d'Aytre	Sport de proximité	Réussite éducative	Aytré	R	37 600	5 000	5 000	36 700	4 650	4 650	4 600	4 600
126	Ville d'Aytre	Journée dédiée à la culture Hip Hop	Citoyenneté	Aytré	N				7 000	2 000	2 000	1 000	1 000
127	Ville d'Aytre	Recueil de la mémoire du quartier Pierre Loti	Citoyenneté	Aytré	N				12 000	5 000	5 000	1 500	1 500
128	Ville de la Rochelle	Animation de quartier pour les adolescents et les jeunes adultes	Réussite éducative	Multi quartiers CUCS	R	61 853	8 000	8 000	60 519	9 500	9 500	8 000	8 000

		citoyenneté et insertion											
129	Ville de la Rochelle	Aide à l'initiative des jeunes	Réussite éducative	Multi quartiers CUCS	N				48 400	5 000	5 000	2 000	5 000
130	Ville de la Rochelle	Animation PRU	Habitat et cadre de vie	Mireuil	report	8 000	2 000	2 000	report			report	report
131	Ville de la Rochelle	Eté jeunes quartiers	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	75 000	4 300	4 300	70 500	6 000	6 000	5 000	5 000
132	Ville de la Rochelle	Prévention de l'apprentissage par la citoyenneté 13/18 question de justice	Prévention de la délinquance	Multi quartiers CUCS	R	25 800	5 000	5 000	25 800	5 000	5 000	5 000	5 000
133	Ville de la Rochelle	Animation pour les enfants	Réussite Educative	Multi quartiers CUCS	R	216 115	10 000	59 000	214 918	35 000	35 000	10 000	59 000
134	Ville de la Rochelle	Car à Pattes	Réussite Educative	Multi quartiers CUCS	N				139 749	5 000	5 000	0	0
135	Ville de la Rochelle	Animation de quartier pour les adultes séniors et féminines	Santé	Multi quartiers CUCS	R	60 792	6 000	7 000	59 911	8 000	8 000	5 000	7 000
136	Ville de la Rochelle	Un moment à partager aux Resto du cœur bébés	Santé	Multi quartiers CUCS	R	10 443	0	7 400	12 016	9 516	0	4 500	2 900
137	Ville de la Rochelle	Mieux manger à Mireuil	Santé	Mireuil	N				31 700	2 350	2 350	2 000	1 000
138	Ville de la Rochelle	Qualité de l'air à LLL	Santé	Mireuil	N				48 400	3 200	3 200	0	3 000
		TOTAL CUCS				5 403 149	450 984	640950	6599 221	890 982	891 827	512 894	653 400
	DOSSIERS HORS CUCS												
139	Amitiés tsiganes	Accueil Gens du Voyage	Citoyenneté		R	84 700	0	12 000	86 200	0	13 700	0	12 000
155	AEM	Unité d'accueil Mineur victime	Prévention		N				44 360	0	3 360	0	3 000
140	CS Lagord	Citoyens du monde	Citoyenneté		R	16 225	0	2 000	16 559	1 500	4 000	1 500	2 000
142	CS LR VILLE	Insertion visites personnes âgées	Citoyenneté		R	17 380	0	3 000	18 565	0	3 100	0	3 000
143	CS LR VILLE	Petits déjeuners emploi	Emploi		R	9 660	0	6 500	9 720	0	6 700	0	6 700
144	CS St Xandre	Co-éduquer pour réussir	Réussite éducative		R	34 276	0	5 200	46 252	0	8 200	0	5 200

145	CS Tasdon	Autour d'un café l'emploi	Emploi		R	5 100	0	1 000	6 026	1 000	1 000	0	1 000
146	CS Tasdon	On sort les mains des poches	Citoyenneté	Tasdon	N				11 907	1 025	1 025	0	1 000
147	CS Tasdon	Réseau d'entraide	Citoyenneté	Tasdon	N				6 305	1 000	1 000	0	0
148	CS Tasdon	Cultiver la santé pour nourrir l'estime de soi	Santé	Tasdon	N				9 305	2 500	2 500	0	0
149	Eole	Animation Enfance Jeunesse	Réussite éducative		R	76 200	0	17 000	76 200	0	17 000	0	17 000
150	Eole	Tournée de Noël	Citoyenneté		R	17 258	0	3 000	15 600	0	4 000	0	3 000
151	Eole	Découverte de l'écologie par le sport	Réussite éducative		N				4 000	0	1 000	0	0
152	Escale	L'Auberge	Citoyenneté		R	341 205	0	83 000	345 378	0	84 245	0	81 000
TOTAL HORS CUCS						602 004	0	132700	696 377	7 025	150 830	1 500	134 900
TOTAL GENERAL									7295 598	898 007	1 042 657	514 394	788 300

21-CREATION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé les transformations et créations d'emplois suivantes au tableau des effectifs :

- Dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire de musique et de danse :
 - o Création d'un emploi d'enseignant artistique -spécialité violoncelle- à temps non complet (8h00) susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Cette création s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement et fait suite au développement et à la stabilisation des effectifs d'élèves de cette discipline constatée depuis plusieurs années ;
 - o Création d'un emploi d'enseignant artistique -spécialité accompagnement chant choral- à temps non complet (10h00) susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Cette création se fait par redéploiement interne d'heures d'enseignement au sein du conservatoire. Compte tenu de la spécificité de cette mission, il est possible d'avoir recours, si nécessaire, au recrutement d'un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il est précisé que la personne bénéficierait, dans cette hypothèse, d'un niveau de rémunération déterminé par référence à la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique et que le régime indemnitaire des agents permanents de la CdA pris par délibération en date du 26 septembre 2006 lui sera également applicable.
 - o Transformation d'un emploi d'enseignant artistique à temps non complet (8h00)-spécialité tuba- susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique en un emploi susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (13h00). Compte tenu de la spécificité de cette mission, il est possible d'avoir recours, si nécessaire, au recrutement d'un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il est précisé que la personne bénéficierait, dans cette hypothèse, d'un niveau de rémunération déterminé par référence à la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique et que le régime indemnitaire des agents permanents de la CdA pris par délibération en date du 26 septembre 2006 lui sera également applicable ;
 - o Transformation d'un emploi de professeur d'enseignement artistique à temps non complet (13h00) - spécialité formation musicale- en un poste à temps complet (16h00).
- Transformation d'un poste de responsable des infrastructures au sein de la direction des systèmes et technologies de l'information (DSTI) susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois de technicien territorial en un poste susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'ingénieur territorial.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les créations d'emplois suivantes :
 - un emploi d'enseignant artistique à temps non complet (8h00) -spécialité violoncelle- susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ;
 - un emploi d'enseignant artistique à temps non complet (10h00) -spécialité accompagnement chant choral- susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.
- d'approuver les transformations d'emplois suivantes :
 - un emploi de professeur -spécialité tuba- à temps non complet (8h00) en un emploi susceptible d'être pourvu par un agent du cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (13h00) ;
 - un emploi de professeur d'enseignement artistique -spécialité formation musicale - à temps non complet (13h00) en un emploi à temps complet (16h00)
 - un emploi de technicien en un emploi de responsable infrastructure au sein de la DSTI susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois d'ingénieur territorial et ce, à compter du 1^{er} septembre 2010.
- d'autoriser Monsieur le Président à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget primitif de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : M. MALBOSC

22-TARIFICATION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 - PROPOSITION

Comme chaque année, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est invité à examiner la politique tarifaire du Conservatoire.

Sur la base de l'évolution moyenne de l'indice INSEE 2009 des prix à la consommation, il est proposé une augmentation des tarifs de 1,2% pour l'année scolaire 2010-2011.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les propositions de tarification énoncées.

CARACTERISTIQUES :				
Frais d'inscription :				
	- CDA	: 23 € par an		
	- Hors CDA	: 46 € par an		

	2009/2010 TARIFS au trimestre en €		2010/2011 TARIFS au trimestre en €	
	CDA	Hors CDA	CDA	Hors CDA
Éveil musical Initiation, Débutant Danse	47	92	48	93
Formation musicale seule	65	129	66	131
DANSE	85	167	86	169
Formation musicale + 1 discipline + Pratique collective	99	199	100	201
Atelier de Pratique Artistique (APA)				
Formation musicale + 2 disciplines + Pratique collective	135	266	137	269
<i>Culture musicale</i>	95		96	
<i>Perfectionnement Danse</i>	394		399	
<i>Pratique collective seule</i>	37		37	
<i>Auditeur / Art danse</i>	19		19	

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme HECKMANN

23-COMMUNE DE LA ROCHELLE - CHEF DE BAIE - BATIMENT EX-SOGESMAT - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DU G.I.E. APROFIL - PROLONGATION

Par délibérations des 29 Juin 2007, 25 Janvier 2008, 30 Juin 2008, 19 Décembre 2008, 09 Juillet 2009 et 18 Décembre 2009, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime de l'État, a accepté le principe d'une mise à disposition du bâtiment ex-SOGESMAT au profit du G.I.E. APROFIL, aux termes de quatre contrats successifs et de deux autorisations d'occupation temporaire, pour une durée de six mois chacun, le dernier contrat venant à expiration le 03 Juillet 2010.

Sur demande du G.I.E. APROFIL, les négociations entre celui-ci, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la CdA étant toujours en cours concernant l'implantation dudit G.I.E., il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder à ce dernier une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du bâtiment ex-SOGESMAT, pour une période de 6 mois avec effet du 04 Juillet 2010 au 03 Janvier 2011, dans les mêmes termes et conditions que ceux mentionnés au précédent contrat pour la période expirant le 03 Juillet 2010.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter de consentir au G.I.E. APROFIL une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) pour l'occupation du bâtiment ex-SOGESMAT, d'une durée de 6 mois à compter du 04 Juillet 2010, dans les clauses et conditions ci-dessus mentionnées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir et tous documents nécessaires à cet effet ;
- d'inscrire la recette correspondante au Budget Annexe des Affaires Economiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

24-COMMUNE DE LA ROCHELLE - REQUALIFICATION ET EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DES RIVAUDS NORD - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME AU TITRE DU FDAIDE

Dans le cadre de ses actions en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle procède à l'aménagement de zones d'activités sur le territoire. Dans ce cadre, le Parc d'Activités des RIVAUDS NORD, situé en bordure de la rocade qui accède au pont de l'île de Ré et au nord de l'Aéroport de La Rochelle va faire l'objet d'une requalification et d'une extension sur une surface d'environ 6 ha.

Dans le même temps, la zone actuelle, d'une surface de 6 ha environ, qui accueille les entreprises telles que Rhéa Marine, Motte MARINE, PMA et Les Cognac GODET fera également l'objet d'une requalification, notamment en terme de restructuration de voiries, d'espaces verts et de signalétique.

L'ensemble des surfaces cessibles représentera un périmètre de 5,3 ha soit une dizaine de lots maximum d'une surface comprise entre 1 500 et 5 000 m² et 1 parcelle de 1,7 ha en fond de zone.

Ce projet d'aménagement et de développement, réalisé sous la forme d'un permis d'aménager, aura vocation à accueillir des activités artisanales, industrielles et de services à l'industrie.

Par ailleurs, un réseau de fibres optiques est prévu sur le parc ; les travaux portent sur 1 250 ml de réseau.

Les travaux ont d'ores et déjà débuté pour une livraison envisagée à la fin du 3ème trimestre 2010.

Le prix de cession sur cette zone est envisagé à 30 € HT le m².

Dépenses	
Coût d'acquisition (10 €/m ² en moyenne)	770 568 €
Coût d'aménagement et requalification	
Travaux	1 087 849 €
Frais annexes (hors taxes et frais fi.)	250 000 €
Total	2 108 417€
Subvention sollicitées au titre du FDAIDE :	
Acquisition	100 000 €
Aménagement	200 000 €
Fibre optique	18 750 €

Le Département, au titre du Fond Départemental d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise participe à l'acquisition et à l'aménagement des terrains pour la création et l'extension des zones d'activité.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à saisir le département pour solliciter le F.D.A.I.D.E pour l'ensemble de ces opérations,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

25-ORGANISATION DU 1^{ER} FESTIVAL INTERNATIONAL DE TELEVISION SUR INTERNET - WET TV FESTIVAL - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Partant du constat qu'à la fin de l'année 2010, il y aura statistiquement plus de personnes devant internet que devant le traditionnel poste de télévision (étude Scribd), les principaux diffuseurs actuels que sont les grandes chaînes généralistes et spécialisées, cherchent désormais à trouver de nouveaux contenus audiovisuels créés spécifiquement pour le WEB qu'ils investissent massivement comme nouveau support de diffusion.

Dans ce cadre, le projet de lancer un festival visant à récompenser la création des meilleures œuvres audiovisuelles francophones ayant vocation à n'être diffusées que sur internet, a été élaboré par la société NET MEDIA.COM dirigée par Jean Cressant. Cette initiative a trouvé un écho très positif de la part des chaînes TV généralistes et des nouveaux diffuseurs que sont les opérateurs de téléphonie mobile à la recherche quant à eux de nouveaux contenus pour leurs clients.

Ce type de festival dénommé Festival International Télévision sur Internet - WEBTV FESTIVAL n'existe pas encore. Le concept est de réunir sur trois jours tous les internautes francophones des cinq continents pour leur faire partager l'événement qui se passera à La Rochelle du 27 à 29 mai et leur donner la possibilité de voter pour des programmes qu'ils pourront visionner à distance en même temps que les festivaliers locaux.

Cette manifestation a aussi été conçue dans une recherche d'éco-responsabilité. Ainsi, de façon à diminuer la production de déchets, l'organisation du festival proposera un catalogue événementiel électronique qui sera remis à chaque festivalier sur clé USB sur laquelle se trouveront toutes les informations habituellement imprimées sur des tracts (publicités, plaquettes,...). De même, un minimum d'affiches sera imprimé que ce soit pour la signalétique et la diffusion des informations, le site internet du festival restant le moyen de communication privilégié. Par ailleurs, une liaison par voiture électrique entre la gare et le centre-ville sera mise en place en même temps qu'un espace d'annonce pour covoiturage. Enfin, à l'issue de la manifestation, un bilan carbone sera établi.

Pour sa première édition et à l'occasion des 40 ANS DE LA FRANCOPHONIE en partenariat avec l'Office National de la Francophonie, le WEBTV Festival ouvrira la compétition à l'ensemble des pays francophones avec la volonté de mettre en valeur la créativité d'auteurs, producteurs et de nouveaux diffuseurs avec les objectifs suivants :

- présenter le meilleur de la production de programmes diffusés sur les web-tv pendant l'année écoulée,
- promouvoir les programmes inédits présentés par les producteurs et les diffuseurs d'internet francophone,
- présenter en avant-première, au grand public et à la profession la richesse et la diversité de la création pour le média internet,
- créer un lieu convivial de rencontres et d'échanges réunissant l'ensemble des professionnels présents avec le grand public.

Pendant trois jours, les projections se feront sur grand écran dans l'espace Encan et sur les ordinateurs mis à disposition du public et des professionnels qui pourront ainsi visionner et voter à tout moment sur les œuvres qu'ils découvriront. Les conférences WEB auront lieu avec des pays d'Afrique, Québec, etc.

Au total, le WEBTV Festival réunira plus de 400 programmes conçus et réalisés pour le web dont 180 d'entre eux seront soumis, en compétition officielle, au vote d'un jury de professionnels et du grand public.

Un Comité de sélection déterminera ainsi la Sélection officielle dans neuf catégories qui dévoilée sur le site WEB WWW.WEBTV-festival.tv le 17 mai 2010.

Pendant le festival, le Jury officiel décernera un grand prix pour chacune des catégories représentées : Web-magazines, Web-fictions, Web-documentaires, Web-actualités, Web-animations, Web-politiques, Web-humour, Web-institutionnels.

Pendant le festival, le public sera lui aussi invité à voter pour le programme de son choix dans chacune des catégories en compétition. Un prix spécial intitulé « coup de cœur des internautes » sera lui aussi décerné, toutes catégories confondues.

Dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 mai, la NUIT DU WEB proposera l'intégralité des programmes inscrits en compétition et hors compétition. Elle permettra ainsi à l'occasion d'une projection continue de visionner les meilleures productions de l'année écoulée.

Le budget de cette manifestation s'élève à près de 200 000 € HT financés de la manière suivante :

- 26% par des partenariats avec des Professionnels,
- 36% par les partenariats avec les chaînes TV,
- 9% par les recettes de billetteries/accréditations/publicité,
- 9% par les inscriptions à la compétition
- 20% par les collectivités.

Le pass de 3 jours incluant la NUIT DU WEB (avec la restauration) est fixé à 20€ et 10€ pour les étudiants, jeunes et personnes en recherche d'emploi.

En même temps que la Région de Poitou-Charentes et que le Département de Charente-Maritime, la Communauté d'agglomération de La Rochelle a été sollicitée pour participer au cofinancement de ce festival à hauteur 20 000 €.

Au regard de l'impact qu'aura ce tel festival à la fois vis-à-vis des entreprises intervenant dans le domaine des TIC et de l'audiovisuel sur le territoire rochelais avec l'effet d'entraînement pour le développement des filières multimedia/audiovisuel (cinéma, TV, internet), mais aussi des retombées pour le territoire en terme de couverture médiatique (en particulier Web), après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une subvention annuelle de 20 000 € à la société MEDIA NET.COM pour l'organisation du WEV TV FESTIVAL pour l'année 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer à ce titre une convention cadre précisant le cadre de ce partenariat et les contreparties attendues avec l'entreprise MEDIA NET.COM.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

26-COMMUNE DE LA ROCHELLE - POLE TECHNOLOGIQUE URBAIN - TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES BATIMENTS 3 ET 4 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Des travaux doivent être réalisés pour réhabiliter des bâtiments existants du pôle technologique urbain afin de créer des locaux qui seront mis à disposition d'entreprises souhaitant s'implanter sur l'agglomération rochelaise.

Ces travaux, dont l'estimation globale est de 2 100 000,00 € HT, se décomposent comme suit :

- lot 1 gros œuvre
- lot 2 charpente métallique
- lot 3 étanchéité - membranes photovoltaïques
- lot 4 bardage - menuiseries extérieures - serrurerie
- lot 5 cloisons - plafonds - menuiseries intérieures
- lot 6 peinture - revêtements de sols souples
- lot 7 ascenseur
- lot 8 électricité
- lot 9 plomberie - sanitaire
- lot 10 modules (prestations indissociables)
- 10a - ossature bois - bardage - menuiseries extérieures - étanchéité
- 10b - cloisons - plafonds - menuiseries intérieures
- 10c - revêtements de sols - peinture

La Maitrise d'œuvre a achevé les études qui permettent d'engager maintenant la procédure de dévolution des marchés, à mener par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- lancer et mener la procédure décrite
- signer les marchés à intervenir

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

27-COMMUNE DE LAGORD - SITE MILITAIRE - ETUDE COMPLEMENTAIRE - PARTICIPATION

Ce site de 27 hectares situé sur la commune de Lagord sera libéré fin 2011 dans le cadre des restructurations du secteur de la Défense.

Lors du dernier Comité de Site Défense en décembre 2009 présidé par Mr le Préfet, et en fonction des conclusions du rapport/diagnostic conduit par la Cabinet Deloitte débouchant sur la proposition de création sur ce site d'un concept - Solar City - afin de capter la croissance prévue et les créations d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables, il a été proposé de créer un groupe de travail dédié à ce projet et rassemblant l'ensemble des acteurs privés, publics et professionnels intéressés (Préfecture, DIRECTE, DRRT, Département et Région, Université de La Rochelle, Villes de La Rochelle et de Lagord, CDA, CCI, entreprises...).

Il s'agirait de rassembler sur un site exemplaire l'essentiel des acteurs de la filière des énergies renouvelables avec une large place faite au concept d'efficacité énergétique.

Le site pourrait ainsi accueillir des établissements de formation, de recherche et des entreprises du secteur.

Ce projet s'inscrit sur un territoire doté de premiers atouts et savoir-faire sur la thématique :

- Des formations universitaires de qualité
- Un pôle recherche en développement durable avec notamment des compétences en sciences de l'ingénieur, traitement de l'air (ULR, EIGSI) en management (Sup de Co) et des formations continues récentes (CIPECMA, AFPA)
- Une image et une culture historique du Développement Durable, des expérimentations uniques en France en mobilité urbaine et de notoriété européenne
- Un nombre croissant d'entreprises dans le domaine des éco-activités, une filière ENR en cours de structuration
- L'organisation des rencontres professionnelles du solaire : IDEAL Pro
- La présence du Pôle des Eco-industries et du Cluster Eco-habitat en Région Poitou-Charentes et le Schéma Régional Photovoltaïque
- Des compétences académiques et industrielles complémentaires sur Poitiers et Angoulême

Le Groupe de Travail a souhaité approfondir le projet par une étude complémentaire devant déboucher sur une phase opérationnelle.

Le contenu de la mission confiée à un cabinet conseil consisterait à :

Première phase :

- Evaluer les potentialités du site
- Intégrer les spécificités du territoire dans les ENR (efficacité énergétique)

- Identifier les opportunités sur le marché des ENR au plan national

Deuxième phase :

- Proposer des scénarios de reconversion du site en intégrant au mieux l'idée initiale de développer un site dédié aux énergies renouvelables
- Présenter les premiers éléments de programmation (organisation spatiale, investissement et phasage)
- Identifier les partenaires endogènes et exogènes au territoire privés et publics susceptibles de s'associer à ce projet tout au long de sa vie.

Les conclusions de cette deuxième phase serviront de base à la signature du Contrat de Redynamisation du Site Défense (sur la partie concernant ce site).

Troisième phase :

- Valider les entreprises et institutions de premier rang
- Proposer un schéma de mise en œuvre opérationnelle nature des projets retenus avec leurs objectifs économiques, technologiques...
- Déterminer le calendrier et les niveaux d'engagement des différents partenaires (moyens, ressources...)
- Proposer l'organisation juridique et financière des projets (maîtrise d'ouvrage) et la gouvernance des projets

Les préconisations du cabinet conseil devront naturellement prendre en compte les spécificités du territoire, au sens élargi du terme (CDA, Département, Région), tant sur le plan des compétences existantes que des infrastructures d'accueil des entreprises (positionnement et complémentarité).

Ce nouvel espace économique devra également s'insérer parfaitement dans le schéma directeur des zones d'activités de l'agglomération

Le budget de l'étude est estimé à 100 000 euros H.T. avec le plan de financement suivant :
65% financé par l'État, 10% par le Département, 5% la CCI et 20% la CDA en tant que maître d'ouvrage.

La signature du CRSD est prévue fin 2010 et la date de démarrage de l'étude en juillet de cette même année.

Monsieur Joubert s'interroge sur le devenir des énergies renouvelables sur ce projet, et trouverait intéressant dans le cadre du SCoT, d'envisager la restructuration du site conciliant activités, commerces, logements et outils de formation, favorisant ainsi une mixité intéressante.

Monsieur le Président constate que le type d'activités s'est élargi depuis ce qui a été présenté. Il propose qu'une fois le site acquis, le type d'activités soit réétudié plus précisément avec la commune de Lagord, pour faire évoluer le projet.

Monsieur Audoux précise que l'objectif sur ce site est d'y faire du développement économique notamment en développant les activités liées aux énergies renouvelables. En attendant, il invite à voter pour cette question, car en cas contraire, l'Etat pourrait se substituer aux collectivités pour la réalisation de cette étude.

Monsieur Dermoncourt estime que ce type d'étude est absolument nécessaire. Cependant, il juge les orientations de la 3^{ème} phase trop tardives dans cette étude. Il lui semblerait en effet opportun de cibler dès à présent une entreprise motrice pour lancer le processus. Les choix communautaires doivent, pour Monsieur Dermoncourt être à faire dès maintenant.

Monsieur Le Président répond que dans cette affaire, ce sont 1 500 emplois perdus. Monsieur Le Président pense que, encore une fois, la CdA, et non l'Etat, portera et mènera ce projet à bien.

Au regard de ces éléments, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la maîtrise d'ouvrage de l'étude et du financement à hauteur de 20% par la CDA ;
- d'inscrire la somme correspondante au budget 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette étude et à solliciter auprès des co-financeurs les subventions comme évoqué par la répartition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.
RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

48-COMMUNE DE LA ROCHELLE - VILLAGE D'ENTREPRISES DE LA PALLICE - CESSION DU LOT 2 A LA SOCIETE DE CREDIT-BAIL « SUD-OUEST BAIL » POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE FAROL

Dans le cadre de sa mission d'aide à l'implantation et au développement des entreprises, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 14 décembre 2007, validait la réalisation du Village d'Entreprises de LA PALLICE, d'une surface utile de 1 151 m² comprenant 4 lots de 228 m² à 374 m², sur une parcelle de terrain de 2 840 m², cadastrée BL 255, 256, 266, située à l'angle des rues de Québec, Alphonse de Saintonge et le boulevard Lyautey à La Rochelle.

Ces bâtiments ont été conçus dans le cadre d'un projet « Bâtiment Basse Consommation » qui respecte, en outre, le cahier des charges des prescriptions architecturales et urbaine du quartier de La Pallice.

Chacun des lots sera livré aménagé, et sera composé d'un espace show room en façade, d'un atelier à l'arrière du local, d'un bureau et de sanitaires aménagés. Les porteurs de projet pourront ainsi entrer dans les lieux sans faire de travaux lourds complémentaires.

Le Village d'entreprises de LA PALLICE est réservé, en accession à la propriété, aux entreprises artisanales qui génèrent une activité de production et/ou de transformation et/ou de services liés.

Il est donc prévu dans les actes de cession que cet immeuble conserve impérativement cette affectation artisanale de production durant une période de 15 ans minimum.

Les bâtiments sont en cours d'achèvement, la mise à disposition du site par l'architecte est prévue le 10 juin 2010, et la cession pourrait être envisagée à compter de cette date.

Monsieur BERTHOME, gérant de la Société FAROL, spécialisée dans la fabrication de couteaux et d'objets dérivés, exerce actuellement dans une des cases de l'Encan et emploie 6 personnes. Il souhaite aujourd'hui acquérir le lot 2, réservé conformément à la promesse d'achat signée le 22 octobre 2009.

Compte tenu des frais d'aménagement du programme, notamment liés aux coûts de dépollution du site et de démolition de l'ancien bâtiment, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle accordera une participation exceptionnelle, d'un montant forfaitaire de 45 695 €, qui viendra en déduction du coût définitif de cession.

En conséquence la vente pourrait être réalisée aux conditions suivantes :

- Coût Global (bâtiment + quote-part de terrain en copropriété) 520 098 € HT
- Participation exceptionnelle et forfaitaire de la CDA - 45 695 €

Prix de vente (hors frais de géomètre, d'huissier et de rédaction du règlement de copropriété) 474 403 € HT

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Services Fiscaux ont été saisis.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de céder, selon les conditions ci-dessus exposées, à la société de Crédit bail « SUD OUEST BAIL » ou à toute entité venant à s'y substituer, le lot 2 sus-désigné, le jour de la vente, au prix de 474 403 € HT, frais d'acte, de géomètre, d'huissier et de rédaction du règlement de copropriété en sus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ;
- d'inscrire la recette correspondante au Budget Annexe des Affaires Economiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

28-REDEVANCE ASSAINISSEMENT - DEGREVEMENT EN FAVEUR DES SINISTRES DE LA TEMPETE XYNTHIA

Suite à la tempête Xynthia, les distributeurs d'eau sont sollicités pour faire un geste sur la facture d'eau en faveur des sinistrés. La Communauté d'Agglomération pourrait s'associer à ce geste pour la partie assainissement de la facture.

Par délibération du 26 septembre 2003, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a délibéré sur les conditions de réduction de la redevance assainissement suite à une fuite d'eau.

Le volume d'eau faisant l'objet du dégrèvement ne doit pas avoir transité par les ouvrages publics d'assainissement. Ceci a été le cas de l'eau utilisée pour nettoyer les locaux inondés lors de la tempête.

Aussi, la procédure pourrait être étendue aux usagers sinistrés qui en font la demande, après validation de la Mairie concernée, pour une réduction forfaitaire de 10m³ correspondant au nettoyage des locaux.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- autoriser la procédure de dégrèvement de 10m³ en faveur des sinistrés.
- signer tous les actes s'y afférents.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

29-Commune de La Rochelle - Station d'épuration de Port-Neuf - Travaux de réhabilitation de la désodorisation biologique et du bassin tampon - Dossier de consultation des entreprises - QUESTION REPORTÉE

30-FETE DU PORT DE PECHE DE LA ROCHELLE 2010 - FINANCEMENT

La 13^{ème} édition de la Fête du Port de pêche de La Rochelle sera organisée le samedi 12 juin 2010, de 12 heures à 17 heures, sur les quais de Chef-de-Baie. Ce rendez-vous, destiné à valoriser les activités maritimes professionnelles et à promouvoir les produits de la pêche rochelaise, rassemble chaque année plus de 5 000 personnes.

La manifestation est potentiellement éligible aux subventions Européennes et « France Agrimer ».

Afin de pouvoir bénéficier de ces crédits, il convient de désigner le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de La Rochelle comme organisateur de la manifestation.

Il est par conséquent proposé que la participation financière de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, soit 8 000 € TTC, jusqu'alors directement utilisée pour le paiement de prestations nécessaires à l'organisation de la manifestation, soit intégralement allouée sous forme de subvention au Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de La Rochelle qui s'engage, en contrepartie, à prendre en charge la gestion et le paiement de l'ensemble des factures relatives à l'organisation de la « Fête du port de pêche de La Rochelle ».

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'une participation à hauteur de 8 000 € TTC au Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de La Rochelle dans le cadre de l'organisation de l'édition 2010 de la Fête du Port de pêche de La Rochelle,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

31-ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS - PARTENARIATS SAISONS 2010-2011 / 2011-2012 ET 2012-2013

Depuis plusieurs années, le Stade Rochelais, qui évolue en Championnat de France de rugby Pro D2, a créé une dynamique importante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 1^{er} spectacle sportif, 1 500 abonnés, 6 500 spectateurs par match en moyenne (soit 100 000 spectateurs/saison).

Cette dynamique trouve un écho considérable au sein du monde économique de l'agglomération rochelaise à partir notamment du Club des partenaires de l'Atlantique Stade Rochelais qui regroupe plus de 340 entreprises de l'agglomération, lui apportant leur soutien.

Elle raisonne également à l'intérieur de chacune des communes de l'agglomération et au sein des quartiers de La Rochelle, l'enthousiasme provoqué par les résultats sportifs du Club favorisant en effet le lien social et la mixité.

La Société Anonyme Sportive Professionnelle « SASP Atlantique Stade Rochelais » propose à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle le partenariat triennal suivant pour les saisons 2010-2011 / 2011-2012 et 2012-2013.

1 - Obligations de la SASP :

La SASP apportera à la Communauté d'Agglomération les prestations suivantes :

- Référencement et insertion du logotype de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sur tous les supports de communication du Club, y compris marquage du maillot ;
- Etablissement d'un lien entre le site internet de l'Atlantique Stade Rochelais et le site de la CdA www.agglo-larochelle.fr ;

- Signalétique aux abords du Stade Marcel Deflandre, à l'intérieur des espaces réceptifs et autour du terrain (notamment ligne de panneautique déroulante de 100 mètres linéaires face à la Tribune Atlantique) ;
- Pour tous les matchs à domicile de chacune des saisons concernées : 2 places dans le carré officiel et 20 places groupées et situées autour du carré officiel dans la tribune Atlantique, toutes avec accès au Club XV et à la Bodega des partenaires y compris guéridons privatisés. Ces places seront attribuées à proximité et à parité avec celles de la Ville de La Rochelle ;
- Le parrainage d'un match à domicile en tête d'affiche sur la deuxième moitié de saison avec accès au CLUB XV et à la Bodega des partenaires pour cocktail avant match et après match, en présence des dirigeants, de l'encadrement et des joueurs du Club ;
- Fourniture de 25 places en pelouse pour chacun des matches à domicile du Club. Ces places étant destinées aux jeunes adultes issus des centres sociaux et des structures socio-éducatives de l'agglomération ;
- Réponse aux demandes particulières de la CdA concernant ses opérations de relations publiques pour l'ensemble de ces trois saisons.

2 - Participation financière de la Communauté d'Agglomération :

En contrepartie de ces prestations, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle versera 50 000 TTC à la SASP pour chacune des saisons 2010-11 / 2011-12 et 2012-13.

En cas de montée du Club en TOP 14, ces dispositions pourraient être rediscutées.

Monsieur le Président et plusieurs membres du conseil se félicitent de la victoire du club et de son intégration au top 14.

Monsieur le Président voudrait également saluer les responsables du stade qui savent que les collectivités ont des budgets limités et ne viendront pas réclamer de fonds supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ces dispositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

32-FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET EXPLOITATION D'UN ACCES TRES HAUT DEBIT MUTUALISE - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Pour permettre la mise en œuvre des différentes prestations liées à la télécommunication pour la Communauté d'Agglomération, le conseil communautaire a, lors de sa séance du 30 avril 2010, décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation en appel d'offres relative à la fourniture de service de téléphonie mobile et transmission de voix données pour les équipements mobiles.

Par ailleurs, afin de pouvoir établir un accès à Internet à très haut débit (minimum de 100 Méga) pour tous les services et agents de notre établissement, la Communauté d'Agglomération fait appel à des entreprises spécialisées dans les fournitures de service Internet.

Le marché à bons de commande actuel allant arriver à son terme, il convient de relancer dès maintenant une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres ouvert, selon les articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ces prestations sont estimées à un montant annuel de 55 000 € HT. Elles seront réalisées par marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable deux fois. Les montants pour chaque année sont les suivants :

montant minimum 30 000 € HT/an
montant maximum 90 000 € HT/an.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé sur cette base, en vue de passer des marchés fractionnés à bons de commande, conformément à l'article 71-I du Code des Marchés Publics.

De plus, une prochaine consultation sera lancée au cours du dernier trimestre 2010 pour permettre la mise en œuvre de la prestation de téléphonie fixe.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de fourniture, mise en œuvre et exploitation d'un accès très haut débit mutualisé ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir.

Adopté à l'unanimité.
RAPPORTEUR : Mme PEUDUPIN

35-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORTS URBAINS ET LES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERIURBAINS - CONTRAT VEOLIA TRANSPORT URBAIN - PASSATION D'UN AVENANT N° 2

La Société Véolia Transport Urbain (VTU), délégataire de service public par contrat du 15 décembre 2008, exploite les nouvelles lignes de transports urbains et les services de transports scolaires et périurbains pour les communes de la seconde couronne de l'agglomération : DOMPIERRE-SUR-MER, ESNANDES, LA JARNE, MARSILLY, NIEUL-SUR-MER, SAINT-VIVIEN, SAINT-XANDRE, SAINTE-SOULLE et SALLES-SUR-MER.

L'exploitation de ces nouvelles lignes et des transports scolaires et périurbains a débuté le 3 juillet 2009.

Sur proposition du Conseil départemental de l'Education nationale, le département de la Charente-Maritime modifie la carte scolaire des collèges Marc Chagall à Dompierre-Sur-Mer, Beauregard à La Rochelle et Jean Guiton à Lagord notamment.

Ainsi, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010 :

- la commune Saint-Xandre, initialement rattachée au Collège de Dompierre-Sur-Mer, est rattachée au collège de Beauregard ;
- la commune de Marsilly, initialement rattachée au Collège de Beauregard, est rattachée au collège Jean Guiton.

Le transfert des écoliers de ces deux communes vers leur nouvel établissement s'effectuera de manière progressive. Ainsi, sont concernés en septembre 2010 les élèves scolarisés actuellement en CM² passant en 6^{ème}.

La modification de la carte scolaire imposée par le Département implique une réorganisation des transports scolaires compte-tenu que les services vers les collèges de Dompierre-Sur-Mer et de Beauregard se poursuivent pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pendant la période de transition de 4 années minimum.

La modification de la carte scolaire de la commune de Saint-Xandre vers le collège de Beauregard était initialement prévue en option dans le contrat d'exploitation. Or, pour maintenir un transport de qualité et de confort pour les élèves et pour éviter d'allonger les temps de parcours de plus d'un quart d'heure, comme prévu en annexe 6 dudit contrat, le délégataire VTU est contraint d'acquérir un véhicule supplémentaire portant à 37 bus le parc de véhicules et modifiant en conséquence le plan d'acquisition et de renouvellement des biens. Il sera ensuite réintégré dans le parc comme véhicule de renouvellement, à partir de juin 2014. Ce véhicule supplémentaire permettra de desservir le collège de Beauregard, les circuits actuels étant maintenus sur le Collège Marc Chagall à Dompierre.

Cette disposition entraîne 13 391 kilomètres en plus par an et s'élève à 61 900 € par an.

Le service de renfort scolaire entre la commune de Marsilly et le collège de Beauregard est réalisé sans renfort supplémentaire des moyens. Le délégataire réutilise le 2^{ème} véhicule de Marsilly le matin et prolonge les services de la ligne n° 31S pour les retours. Le kilométrage supplémentaire de cette mesure s'élève à 4 608 km pour un montant de 11 300 € par an.

A cet effet, un avenant n° 2 au contrat d'exploitation est rédigé afin d'intégrer ces dispositions dont le montant global s'élève à 73 200 € par an, sur lequel la Commission Délégation de service public a donné un avis favorable lors de sa séance du 21 mai 2010.

Ce coût est pris en charge par le département.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de délégation de service public et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.
RAPPORTEUR : M. LEROY

36-MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE - REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS - PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LE DEPARTEMENT - CONVENTION

Sur proposition du Conseil départemental de l'Education nationale, le département de la Charente-Maritime modifie la carte scolaire des collèges Marc Chagall à Dompierre-Sur-Mer, Beauregard à La Rochelle et Jean Guiton à Lagord notamment.

Ainsi, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010 :

- la commune Saint-Xandre, initialement rattachée au Collège Marc Chagall à Dompierre-Sur-Mer, est rattachée au collège de Beauregard ;
- la commune de Marsilly, initialement rattachée au Collège de Beauregard, est rattachée au collège Jean Guiton.

Le transfert des écoliers de ces deux communes vers leur nouvel établissement s'effectuera de manière progressive. Ainsi, sont concernés en septembre 2010 les élèves de 6^{ème}.

Ces dispositions imposées par le Département impliquent une réorganisation des transports scolaires compte-tenu que les services vers les collèges de Dompierre-Sur-Mer et de Beauregard se poursuivent pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pendant la période de transition de 4 années minimum.

La modification de la carte scolaire entre la commune de Saint-Xandre vers le collège de Beauregard entraîne 13 391 kilomètres en plus pour un montant de 61 900 € par an.

Le service de renfort scolaire entre la commune de Marsilly et le collège de Beauregard entraîne 4 608 km supplémentaires pour un montant de 11 300 € par an.

Ces deux dispositions, dont le montant total annuel s'élève à 73 200 € seront réalisées dans le cadre du contrat d'exploitation passé avec Véolia transport urbain et nécessitent la passation d'un avenant.

Le coût financier induit par cette double desserte des établissements pendant la période nécessaire à la réalisation complète du transfert des élèves est pris en charge par le Département. A cet effet, une convention en définissant notamment les modalités financières est préparée par le Département de la Charente-Maritime.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter ces dispositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le Département pour la prise en charge financière des modifications de la carte scolaire sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : M. LEROY

37-PLAN CLIMAT - INSTALLATION DE CHAUFFE-EAU SOLAIRE PAR LES PARTICULIERS - PROROGATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

Par délibération en date du 29 mai 2009, le Conseil Communautaire décidait, dans le cadre de ses compétences en matière de « qualité de l'air » d'apporter une participation financière de 500 € aux particuliers désireux de s'équiper d'un chauffe-eau solaire.

Compte tenu du succès rencontré depuis la mise en place de cette mesure en 2005, il est proposé de proroger cette mesure incitative jusqu'à la fin de cette année.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la décision de proroger, jusqu'à la fin 2010, l'aide de 500 € accordée aux particuliers pour l'installation de chauffe-eau solaires individuels,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au Service Environnement.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : M. JOUBERT

38-COMMUNE D'AYTRE - ZONE D'ACTIVITES DE BELLE AIRE SUD - MISE EN PLACE ET L'ENTRETIEN D'UN PORTAIL A L'ENTREE D'UN CHEMIN RURAL EN FAÇADE DES CONCESSIONS AUTOMOBILES TOYOTA / LEXUS - CONVENTION AVEC L'ETAT ET TOYS MOTORS

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle en accord avec la commune d'Aytré a cédé les parcelles AP 288 et AW 103 d'une superficie 31 364 m² situées dans l'extension de la Zone Artisanale de Belle aire sud le long de la rocade de La Rochelle à la société TOYS MOTORS, en vue de l'implantation des concessions automobiles TOYOTA/LEXUS.

Ces parcelles jouxtent les terrains de la rocade, propriété de l'État sur lesquels serpente un chemin « rural » qui dessert notamment les propriétés agricoles exploitées.

Dans le cadre du projet d'implantation de la concession automobile, l'ensemble des interlocuteurs a convenu de la pose d'un portail à l'entrée dudit chemin « rural », propriété de l'État dans le but d'éviter les intrusions. Ce portail, à fonctionnement automatique permettra ainsi aisément à chaque propriétaire ou exploitant de se

rendre sur ses parcelles, notamment pour les services de l'État dans le cadre de l'entretien des bas côtés de la rocade.

La Direction interdépartementale des Routes Atlantiques en tant que propriétaire a donné son accord pour l'implantation de ce portail le 4 mai 2010.

Dans le cadre de la cession du terrain, la Communauté d'Agglomération fournirait et poserait le portail, dont le coût estimé à 7 330 € HT est inscrit au budget.

La société TOYS MOTORS s'engage à entretenir le dit portail et à gérer toutes conséquences afférentes à l'implantation, au fonctionnement et à l'utilisation de celui-ci.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter les dispositions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir pour la mise en place et l'entretien d'un portail en façade des concessions automobiles TOYOTA/LEXUS et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

39-COMMUNE DE LA ROCHELLE - ZONE D'ACTIVITES DES RIVAUDS - SOCIETE « DISCOV'RIB » - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

La S.A.R.L. DISCOV'RIB est hébergée dans l'Hôtel d'entreprises de Périgny depuis le 16 février 2007. Elle y développe une activité de conception, fabrication de ses propres gammes de bateaux semi-rigides, l'assemblage, en sous-traitance, de bateaux d'autres marques et assure également des prestations de réparation et maintenance pour des bateaux semi-rigides de particuliers.

Dans le cadre de son développement, et notamment dans le cadre de sous-traitance de production pour de grandes marques nationales, Matthieu Vincent, gérant de la S.A.R.L., a sollicité la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition d'un local de plus de 1000 m².

Compte-tenu des surfaces actuellement disponibles dans le patrimoine à vocation économique de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, un local de 1200 m² environ, situé rue Robert Geffré, Zone d'Activités des Rivauds, pourrait être proposé à M. Vincent.

Un bail précaire pour ce local pourrait intervenir à compter du 15 juin pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 14 décembre 2011 et selon les conditions suivantes :

- Durée du bail : 18 mois
- Loyer de 2 € HT/m² mensuel les 6 premiers mois, soit 2400 € HT/ mensuel ;
- Loyer de 3 € HT/m² mensuel les 12 mois suivants, soit 3600 € HT/ mensuel

Ces tarifs s'entendent hors charges d'électricité, de gaz et de télécommunications.

A titre éminemment exceptionnel et sur la seule durée de ce bail précaire, la taxe foncière et la quote-part de l'assurance du propriétaire resteront à la charge de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de louer à la Société «DISCOV'RIB» représentée par Monsieur Matthieu VINCENT en qualité de gérant le local précité de 1 200 m² sis rue Robert Geffré, dans la zone d'activités des Rivauds, aux conditions stipulées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au Budget Annexe des Affaires Economiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

40-COMMUNE DE LA ROCHELLE - HOTEL D'ENTREPRISES DES MINIMES - CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA SOCIETE MER ET DESIGN - AVENANT DE PROLONGATION

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2009, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, acceptait de louer au bénéfice de Monsieur Philippe SUBRERO, représentant la S.A.R.L. « Met & Design », un local d'environ 25,90 m² (unité 11) dans l'Hôtel d'Entreprises des Minimes, pour y exercer une activité d'architecture navale. Une convention d'occupation d'un an avait alors été conclue avec l'entreprise.

Le bail arrivant à expiration le 28 juin 2010, la société a sollicité de la CdA une prolongation exceptionnelle d'occupation du local d'une durée supplémentaire d'un an, afin de finaliser son projet d'implantation dans l'agglomération.

Un avenant de prolongation pourrait intervenir dans les conditions suivantes :

- Durée de l'avenant : un an maximum, soit du 29 juin 2010 au 28 juin 2011 ;
- Montant du loyer : $25,90 \text{ m}^2 \times 10,50 \text{ € HT/m}^2 = 271,95 \text{ € HT mensuel}$.

Toutes les autres clauses de la convention d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de consentir à la société MER & DESIGN un avenant à la convention d'occupation initiale selon les conditions figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe des Affaires Économiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

41-COMMUNE DE PERIGNY - HOTEL D'ENTREPRISES - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA SOCIETE INTUITION - PROLONGATION N° 4

Par délibérations du Conseil Communautaire du 28 novembre 2008, du 30 octobre 2009 et du 26 mars 2010, la Communauté d'Agglomération de LA ROCHELLE, acceptait de concéder au bénéfice de Monsieur L'APPARTIEN, représentant la SARL « INTUITON » (Conception, fabrication et commercialisation de bijoux fantaisie), des prolongations d'occupation du local E1 dans l'hôtel d'entreprises de Périgny, dans l'attente de l'achèvement des travaux de construction de la deuxième phase du Pôle Art et Métiers, et de l'acquisition définitive du lot N°C par la société.

Les délais supplémentaires accordés lors du dernier conseil communautaire afin finaliser les actes notariés et afin de procéder à la desserte des énergies dans ce local n'étant pas suffisants, la société a demandé à La Communauté d'Agglomération de La Rochelle une dernière prolongation de l'occupation du local E1.

Un dernier avenant de prolongation pourrait intervenir dans les conditions suivantes :

- Durée de l'avenant : 2 mois, soit 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2010 ;
- Montant du loyer du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2010 , $4 \text{ € HT} \times 106 \text{ m}^2 = 424 \text{ € HT mensuel}$.

En conséquence, la concession de l'unité E1 au profit de la société INTUITION prendra irrémédiablement fin le 31 août 2010 sans qu'aucun rappel ou procédure particulière ne soit nécessaire.

Toutes les autres clauses du contrat d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de consentir à la société INTUITION un avenant de prolongation N°4 au contrat de concession initial selon les conditions figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe des Affaires Economiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

42-COMMUNE DE PERIGNY - HOTEL D'ENTREPRISES DE PERIGNY - SOCIETE GEMM SOORUZ - AUTORISATION DE SOUS-LOCATION

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, a concédé au bénéfice de la société « GEMM SÖORUZ », représentée par Messieurs Matthieu BARAT et Yann DALIBOT, deux locaux respectivement d'environ 340 m² (unité C9bis) et 445m² (unité D2) pour y exercer une activité de création, fabrication et distribution de vêtements pour la glisse et plus largement pour le nautisme.

Yann DALIBOT et Matthieu BARAT, respectivement Directeur Général et Président de la société « GEMM SÖORUZ », entrent dans le capital de la nouvelle S.C.I « FELLOWS » à hauteur de 30 % chacun des parts. Le restant du capital est réparti comme suit : Christian VERGER : 25%, Nicolas ZUNZ : 7,5% et Steven ZUNZ : 7,5%.

La société « GEMM SÖORUZ » souhaite procéder à la mise à disposition d'une partie des locaux C09bis & D2 dans l'hôtel d'entreprises de Périgny.

Un avenant à la convention d'occupation initiale pourrait intervenir en prévoyant d'appliquer les conditions suivantes :

- A titre exceptionnel, la société « GEMM SÖORUZ » est autorisée à sous-louer une partie des locaux loués par elle dans l'Hôtel d'Entreprises de PERIGNY (Unités C09bis & D2) à la S.C.I « FELLOWS ».

- La société « GEMM SÖORUZ » et la S.C.I « FELLOWS », sous-locataire autorisé, reconnaissent expressément être conjointement et solidairement responsables, à compter du 15 juin 2010, du respect et de l'exécution de l'ensemble des clauses et conditions de la convention d'occupation initiale, ainsi que de l'entier paiement du loyer dû à partir de cette date.
- Le coût de sous-location au mètre carré qui sera consenti par la Société « GEMM SÖORUZ » à la S.C.I « FELLOWS » pour la sous-location d'une partie desdits locaux ne pourra en aucun cas être supérieur à celui consenti par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à la Société « GEMM SÖORUZ » pour ces mêmes locaux.

Toutes les autres clauses du contrat de concession d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la Société « GEMM SÖORUZ », locataire principal, à sous-louer une partie des locaux à la S.C.I « FELLOWS », qui devra se porter caution solidaire de la société locataire principale pour le paiement du loyer et des charges ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'imputer les recettes au Budget Annexe des Affaires Economiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

43-COMMUNE DE PERIGNY - HOTEL D'ENTREPRISES DE PERIGNY - CHANGEMENT DE LOCAL - SOCIETE « XCOMPOSITE »

Par délibération du Conseil Communautaire, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, acceptait de louer au bénéfice de Monsieur Patrick PERROTEY, représentant la société « XCOMPOSITE », un local d'environ 112 m² (unité F3) pour y exercer une activité de conception et fabrication de produits sportifs et de loisirs à base de composites.

Monsieur PERROTEY a fait part de son souhait d'intégrer une unité plus grande de l'hôtel d'entreprises de Périgny afin de poursuivre son développement dans de bonnes conditions. Ainsi, l'unité H4, d'une surface de 259 m², correspondant aux besoins de la société pourrait être proposée.

Un avenant à la convention d'occupation initiale pourrait intervenir avec la société au prorata temporis de la durée d'occupation de l'unité F3 soit jusqu'au 31 mars 2014 et selon les conditions suivantes :

- Durée de l'avenant : 3 ans 9 mois et 16 jours maximum, soit du 16 juin 2010 au 31 mars 2014 ;
- Montant du loyer :
 - o Du 16 juin 2010 au 31 mars 2011 : 3 € HT x 259 m² = 777 € HT mensuel.
 - o Du 01 avril 2011 au 31 mars 2012 : 4 € HT x 259 m² = 1 036 € HT mensuel.
 - o Du 01 avril 2012 au 31 mars 2013 : 5 € HT x 259 m² = 1 295 € HT mensuel.
 - o Du 01 avril 2013 au 31 mars 2014 : 8 € HT x 259 m² = 2 072 € HT mensuel.

Toutes les autres clauses de la convention d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- de consentir à la société XCOMPOSITE un avenant à la convention d'occupation initiale selon les conditions figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe des Affaires Economiques.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

44-COMMUNE DE LA ROCHELLE - PARC D'ACTIVITES TECHNOCEAN - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

La Communauté d'agglomération de la Rochelle a attribué des marchés, après une procédure d'appel d'offres, pour l'aménagement du parc d'activités Technocéan.

Ces marchés, passés pour une durée de 4 ans, à bons de commande avec un montant minimum et maximum s'exécutent normalement.

Cependant, suite à des circonstances imprévues des aménagements et adaptations deviennent nécessaires.

La découverte d'ouvrages souterrains, blockhaus, anciennes fondations, nécessite la réalisation de modifications sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi que des tranchées communes de réseaux secs.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il convient d'inclure dans les bordereaux de prix initiaux, des prix unitaires par le biais d'avenants pour les marchés attribués aux entreprises Colas, titulaire du marché n°0800156 et Guilbaud, titulaire du marché n°090101.

Ces nouveaux prix intégrés aux bordereaux ne viendront pas augmenter les montants maximum prévus aux marchés.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les dispositions de ces avenants,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme SIMONÉ

45-RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - REPARATIONS PONCTUELLES ET EXTENSIONS PARTIELLES - AVENANT DE SUPPRESSION DE LA RETENUE DE GARANTIE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 30 AVRIL 2010

Lors de sa séance du 30 avril 2010, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant aux marchés suivants : "Réparations ponctuelles du réseaux d'eaux usées" aux entreprises SCREG SUD-OUEST pour le lot 1, pour un montant maximum de 500 000 € HT et à l'entreprise DUFOUR Frères pour le lot 2, pour un montant maximum de 300 000 € HT et le marché "Extensions partielles des réseaux d'eaux usées" au groupement d'entreprises SNATP et VRD-CHARENTES, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

Cet avenant avait pour objet de supprimer l'obligation d'une garantie financière d'une durée d'un an après l'exécution des ouvrages prévue aux marchés initiaux, cette garantie n'étant pas adaptée à la nature des travaux réalisés pour ces marchés.

Cependant, suite à une erreur matérielle liée à la procédure, et après délibération, le Conseil Communautaire décide de retirer la délibération n°33 correspondante, adoptée lors de la séance du 30 avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

46-COMMUNE DE CHATELAILLON-PLAGE - POLE EPURATOIRE SUD - MISE A DISPOSITION DE TERRAINS - CONVENTION AVEC MONSIEUR SACRE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a décidé la réalisation du pôle épuratoire Sud situé à Chatellaillon dont les travaux vont débuter le 1^{er} juin 2010.

Afin de réaliser cette opération dans les meilleures conditions, il est nécessaire de disposer d'un lieu de stockage pour les matériaux et l'installation des locaux de chantier.

Monsieur Jean-Luc SACRE, propriétaire de terrains situés à proximité a accepté de les mettre à disposition de la CDA pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} juin 2010.

Pour concrétiser cet accord, une convention est établie fixant les conditions d'occupation ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire compensatoire s'élevant à 1 500,00€ HT.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accepter les dispositions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-dessus décrite.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

47-COMMUNE DE SAINTE-SOULLE - TRANSFERT DES EFFLUENTS VERS LE POLE EPURATOIRE EST - CONVENTION AVEC RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a entrepris des travaux de transfert des effluents de la commune de Saint-Xandre vers le pôle épuratoire Est.

Ces réalisations nécessitent notamment la pose de canalisations sous la voie ferrée, propriété de RFF, sur une longueur de 14,50 mètres, au niveau du lieu-dit « Mouillepied » situé sur la commune de Sainte-Soulle.

Une convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières de cette intervention a été établie par RFF pour une durée de 20 ans.

Le montant à régler par la CDA au titre d'occupant est de 135€ HT par an, ainsi que 600 € HT de frais de dossier.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'accepter les dispositions ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-dessus décrite.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Mme BRIDONNEAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.